

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 12 FEVRIER 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE SIX FEVRIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	<b>PROCES-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2013
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Budgets annexes relatifs aux zones d'activités économiques - Création d'un nouveau budget annexe
2	Résultat de fonctionnement 2013- Affectation
3	Budget Principal et budgets annexes - Adoption du budget primitif 2014
4	Demande d'avance de subvention pour l'office de tourisme de Bergerac Pourpre
5	Convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la Ville de Bergerac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
6	Aménagement du bourg de Monbazillac – Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne
7	Rétrocession de terrain pour la réalisation du giratoire d'accès à la zone ANS
8	Compétence supplémentaire « Aménagement numérique » et adhésion au Syndicat Mixte Périgord Numérique
9	Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial du Territoire du Bergeracois – Adoption
10	Service Public d'assainissement non collectif – Règlement du service
11	Composition du Jury - marché maîtrise d'œuvre vélo route voie verte
12	Règlement intérieur – Utilisation du Cyberespace du Bureau Information Jeunesse et de l'Espace Jeunes.
13	Convention de partenariat entre le Comité d'Etablissement de la Fondation John Bost et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	<b>POUR INFORMATION</b>
	Décisions par délégation du conseil en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE MERCREDI 12 FEVRIER à 18H30,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 55 puis 57, à Prigonrieux, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 6 février 2014.

**PRESIDENCE DE SEANCE** : Monsieur Dominique ROUSSEAU

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Michel BERCAÏTS (remplace Frédéric DELMARES), Armand ZACCARON, Alain BRETTE, Pascal DELTEIL, Jean-Paul ROCHOIR, François CHOUEY, Claude CARPE, Jean-Claude PORTOLAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Francis PAPATANASIOS, Albert RAMEIX, Daniel LAUVIE, Carole COUSIN-DAULIAC, Cécile LABARTHE, Fabien RUET, Sylvie CHANCOGNE, Michel BOURGEOIS, Claude CHADOURNE, Colette VEYSSIERE, François DUPUY, Jean-Pierre PEYREBRUNE (1), Aline FLORCZUK, Michel TERREAUX, Jean Régis LAJONIE, Marie-Claude SERRES, Henri MILHAU, Jean-Claude DUPEYRON, Alain MONTEIL, Michel BOUSCAILLOU, Alain BRAMERIE, Francis BLONDIN, Sylvain BARON (remplace Patrick LALYMAN), André ZAVAN, Liliane BRANDELY, Christiane DELPON, Claude LHAUMOND, Jacques JOYEL (remplace Daniel DOILLON), Joël HELLIAN, Alain CHANUT, Philippe MIGNOT (remplace Roland FRAY), Jacqueline VANDENABEELE, Claudine CHARNIER, Françoise RENY, Evelyne BOUYSSOU, Yannick SOUVETRE (remplace Jean-Pierre FRAY), Alain BORDIER, Didier GOUZE (2), Marc LETURGIE, Didier CAPURON, Corine AUBINEAU, Christian SAUBADU, Pascal COFFIN, Alain PREVOST, Raphaëlle LAFAYE (remplace Olivier DUPUY), Georges BASSI, Nathalie TRAPY.

**Absents excusés** : Mesdames Pascale LECOMTE, Sophie COLUSSI-RAAKI.

Messieurs Jean CHAGNEAU, Christian BOUCHERIE, Jacques LAMOURANE, Georges TIGNARD, Pascal CHANTEUR.

(1) : arrivé au cours du dossier n°3 « Budget Principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2014

(2) : arrivé au cours du dossier n°3 « Budget Principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2014

**INTERVENTION :**

**M. le Président** : Bien. Nous allons débiter. Bonsoir à toutes et à tous. Je pense que nous avons le quorum même si à ma droite il y a encore des places libres. Il s'agit de combler la droite. La gauche c'est bon. Et le centre est bien serré ! En rang serré ! Bien, écoutez, bonsoir donc à toutes et à tous. Je vais demander à Fabien Ruet de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Je ne sais pas où il est. Ah il est là-bas ! A mon extrême droite. Allez, Fabien.

**Appel nominal**

**M. Ruet** : Procède à l'appel.

## Désignation d'un secrétaire de séance

### INTERVENTION :

**M. le Président :** Je remercie bien sûr Jean-Claude Dupeyron d'effectuer le secrétariat de séance ce soir, qu'il en soit remercié.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2013

**M. le Président :** Il s'agit maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre. Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Observations ? Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté !

### DECISION :

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est approuvé par 55 voix pour.

## Adoption de l'Ordre du jour

**M. le Président :** Nous allons maintenant adopter notre Ordre du jour si vous le voulez bien. Donc il est conforme à ce qui vous a été présenté. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques ? Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté !

### DECISION :

L'ordre du jour est conforme avec celui transmis avec la convocation.  
Approuvé par 55 voix pour.

**M. le Président :** Nous poursuivons et nous entrons dans le vif du sujet, nous entrons dans le budget et nous allons attaquer le budget par les budgets annexes relatifs aux Zones d'Activités Economiques, et il s'agit de la création d'un nouveau budget annexe. Daniel Lauvie va vous le présenter.

### POUR DELIBERATION :

## Budgets annexes relatifs aux zones d'activités économiques – Création d'un nouveau budget annexe

**D 2014 - 001**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

**M. Lauvie :** Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Donc afin de poursuivre la démarche engagée au moment de la création de la CAB et nous permettre l'acquisition et l'aménagement de terrains au lieu dit Lanxade sur la commune de Prignonrieux, il vous est proposé de créer un nouveau budget annexe appelé ZAE de Lanxade, de retenir la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser les

opérations de stock de ce budget et de l'assujettir à la TVA. En conséquence donc, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de ce budget annexe dans les conditions prévues ci-dessus.

**M. le Président :** Interventions ? Il n'y en a pas. Donc qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

A la suite de la fusion des Communautés de Communes de Bergerac Pourpre, Dordogne Eyraud Lidoire et des Trois Vallées du Bergeracois, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avait repris plusieurs budgets annexes à vocation économique destinés à retracer les opérations d'acquisitions et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises, en les identifiant par zones d'activités.

En 2014, la C.A.B. avait à son tour créé un nouveau budget annexe appelé « Z.A.E. des Galinoux » afin de permettre le lancement de l'opération concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

Afin de poursuivre cette démarche, et pour permettre l'acquisition et l'aménagement de terrains, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un nouveau budget annexe appelé « Z.A.E. de Lanxade ».
- de retenir la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser les opérations de stocks de ce budget.
- de l'assujettir à la T.V.A.

## **PROPOSITION :**

En conséquence, M. le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la création de ce budget annexe dans les conditions prévues ci-dessus.

## **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour.

**M. le Président :** Nous poursuivons avec les résultats de fonctionnement de l'année 2013, il s'agit de l'affectation. Daniel Lauvie poursuit.

## **Résultats de fonctionnement 2013 - Affectation**

**D 2014 - 002**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie** : Alors conformément à l'article L-2311-5 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions des instructions comptables M14 et M49, les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats. Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes : l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, et le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

Par délibération en date du 11 mars 2013, le Conseil Communautaire a arrêté l'ensemble des comptes administratifs des communautés de communes de Bergerac Pourpre, Dordogne Eyraud Lidoire, des Trois Vallées du Bergeracois et du syndicat Environnement Dordogne Eyraud Lidoire, les budgets de ces collectivités étant repris par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Donc les résultats du budget principal, résultats 2013.

Résultats de fonctionnement, donc résultat de l'exercice 2013 : 1 843 369.19 euros.  
Résultat antérieur reporté : 5 696 347.56 euros. Donc le total, résultat réaffecté : 7 539 716.75 euros.

En investissement, résultat d'investissement 2013 : -970 185.46 euros. Solde des restes à réaliser 2013 : -2 787 825.02 euros. Résultat reporté : -159 708.95 euros.

Le besoin de financement donc de la section c'est le total 3 917 719.43 euros. Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2013, donc de 7 539 716.75 euros, en réserve de la section d'investissement, comme c'était indiqué tout à l'heure, pour 3 917 719.43 euros, et le reste en section de fonctionnement pour 3 621 997.32 euros.

**M. le Président** : Bien. Y a-t-il des questions sur ce résultat de fonctionnement et l'affectation ? Pas de questions ? D'observations ou remarques ? Et bien écoutez, je vous propose que nous le votions. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci bien.

**M. le Président** : Bien, nous allons passer maintenant aux budgets annexes.

**M. Lauvie** : Les résultats pour les budgets annexes.

ZAE de Bouniagues : donc je passe aux résultats cumulés directement, soit un résultat cumulé de 10 479.74 euros en fonctionnement et - 71 101.46 euros en section d'investissement.

ZAE du Libraire : résultat cumulé 11 548.76 euros en section de fonctionnement et -38 157.57 euros à reprendre en section d'investissement.

ZAE de Vallade : le résultat cumulé 29 035.91 euros en section de fonctionnement -64 008.01 euros en section d'investissement.

ZAE des Sardines : résultat cumulé 102 944.24 euros en fonctionnement ; 28 970.48 euros en investissement.

La Tour Ouest : 127 702.52 euros en fonctionnement ; -13 586.71 euros en investissement.

ZAE du Pôle Industriel de la Poudrerie : résultat de fonctionnement donc cumulé 372 920.30 euros en fonctionnement et 308 672.22 euros en investissement.

ZAE de Cablanc : résultat cumulé 246 491.45 euros en fonctionnement et -248 987.59 en investissement.

ZAE des Portes de la Dordogne : résultat cumulé de -9 997.56 euros en fonctionnement et -12 560.35 euros en investissement.

ZAE des Galinoux : résultat cumulé -709 870.64 euros en fonctionnement et 611 000 euros en investissement.

Pour les Interventions Economiques : résultat cumulé à reporter en section de fonctionnement, la priorité devant être la couverture du besoin de financement de la section d'investissement comme ça a été expliqué tout à l'heure. Et donc -35 965.67 à reprendre en section d'investissement.

Budget annexe Assainissement Non Collectif SPANC : résultat cumulé de 25 762.67 euros à reporter en section de fonctionnement et en investissement à reporter 7 156.11 euros.

Complexe du Roc : résultat cumulé -45 660.21 euros en section de fonctionnement et 71 209.04 en section d'investissement.

Transports Urbains : donc le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 excédentaire de 7 877.11 euros pour le fonctionnement et l'investissement présente un excédent de 195 059.38 euros.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les propositions d'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2013 des différents budgets de la Communauté tels que ci-dessus détaillés.

**M. le Président :** Bien. Sur ce dossier, y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), et M 49 (budget annexe assainissement non collectif), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement et la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation.

Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

Par délibérations en date du 11 mars 2013, le conseil communautaire a arrêté l'ensemble des comptes administratifs des communautés de communes de Bergerac Pourpre, Dordogne Eyraud Lidoire, des Trois Vallées du Bergeracois et du Syndicat Environnement Dordogne Eyraud Lidoire. Les budgets de ces collectivités étant repris par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

### **1 - Budget principal**

Les différents comptes administratifs présentés au Conseil Communautaire en mars, faisaient apparaître un excédent prévisionnel de fonctionnement de 3 314 728.50 €.

<b>Résultat de fonctionnement</b>	Résultat de l'exercice 2013 :	1 843 369.19 €
	Résultat antérieur reporté :	5 696 347.56 €
	Intégration ICNE :	0.00 €
	Résultat à affecter :	<b>7 539 716.75 €</b>

<b>Résultat de l'investissement</b>	Déficit d'investissement 2013 :	- 970 185.46 €
	Solde des restes à réaliser 2013 :	- 2 787 825.02 €
	Résultat d'investissement reporté	- 159 708.95 €
	Besoin de financement de la section	<b>-3 917 719.43 €</b>

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement de l'année 2013, de 7 539 716.75 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2014 pour 3 917 719.43 € et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 3 621 997.32 €.

### **2 - Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)**

- **Z.A.E de Bouniaques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniaques présente un résultat nul et la section d'investissement présente un déficit de 66.00 €.

Soit un résultat cumulé de 10 479.74 € à reporter en section de fonctionnement, et – 71 101.46 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Libraire :**

Le résultat de l'exercice 2013 du budget annexe de la Z.A.E. du Libraire présente un résultat nul, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de 11 548.76 € à reporter en section de fonctionnement, et – 38 157.57 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Vallade :**

Le résultat de l'exercice 2013 du budget annexe de la Z.A.E. de Vallade présente un résultat nul, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

Soit un résultat cumulé de 29 035.91 € à reporter en section de fonctionnement, et – 64 008.01 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines est excédentaire pour 250 746.24 € et la section d'investissement présente un excédent de 752 551.87 €.

Soit un résultat cumulé de 102 944.24 € à reporter en section de fonctionnement, et -28 970.48 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de ce budget annexe est excédentaire pour 5 505.00 € et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de - 9 739.33 €.

Soit un résultat cumulé de 127 702.52 € à reporter en section de fonctionnement, et -13 586.71 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de ce budget annexe est excédentaire de 570 507.41 € et la section d'investissement fait apparaître un excédent de 308 672.22 €

Soit un résultat cumulé de 372 920.30 € à reporter en section de fonctionnement et 308 670.22 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de ce budget annexe est excédentaire de 14 864.00 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 130 327.32 €.



Soit un résultat cumulé de 246 491.45 € à reporter en section de fonctionnement, et -248 987.59 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Portes de la Dordogne :**

L'exercice 2013 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de -22 557.93 €.

Soit un résultat cumulé de -9 997.56 € à reporter en section de fonctionnement, et -12 560.35 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2013 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire en section de fonctionnement pour -709 870.64 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 611 000.00 €.

Soit un résultat cumulé de -709 870.64 € à reporter en section de fonctionnement, et 611 000.00 € à reprendre en section d'investissement.

- **Interventions Economiques :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de ce budget annexe est excédentaire de 8 128.03 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 955.42 €.

Soit un résultat cumulé nul à reporter en section de fonctionnement, la priorité devant être la couverture du besoin de financement de la, section d'investissement (compte 1068) et - 35 965.67 € à reprendre en section d'investissement.

Pour tous ces budgets, il est donc proposé de reprendre ces résultats de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2014.

### **3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le compte administratif provisoire 2013 fait apparaître un résultat prévisionnel de clôture en fonctionnement de -5 392.64 €, et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 4 399.43 €.

Soit un résultat cumulé de 25 762.67 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 7 156.11 €.

Pour ce budget annexe, il est proposé de reprendre ce résultat de clôture 2013 sur les sections correspondantes du budget 2014.

### **4 – Budget annexe Complexe du Roc**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de ce budget annexe est déficitaire de -19 081.95 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 29 612.17 €.

Soit un résultat cumulé de -45 660.21 € à reporter en section de fonctionnement, et 71 209.04 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2013.

#### **5 – Budget annexe Transports Urbains**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de ce budget annexe est excédentaire de 7 877.11 € et la section d'investissement présente un excédent de clôture de 195 059.38 €.

Ce seront donc ces résultats qui seront à reporter en section de fonctionnement et en section d'investissement puisqu'il s'agit de la première année d'existence de ce budget.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2014.

#### **PROPOSITION :**

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur les propositions d'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2013 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

#### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour.

### **Budget principal – Adoption du budget primitif 2014**

**D 2014 - 003**

**RAPPORTEURS : Dominique ROUSSEAU / Daniel LAUVIE**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Bien, donc j'étais un petit peu en avance tout à l'heure, il s'agit maintenant d'adopter notre budget principal, donc le budget primitif de 2014 donc l'acte majeur politique de notre année 2014. Alors conformément bien sûr à notre débat d'orientation budgétaire, que nous avons tenu le 16 décembre, on va maintenant aborder un point essentiel de la vie de notre Communauté d'Agglomération, donc le vote de ce budget pour 2014. Je passerai dans un instant la parole à Daniel Lauvie qui est le rapporteur du budget et qui vous détaillera toutes les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et puis il déclinera les différents budgets annexes. Mais avant, je souhaitais vous dire

quelques mots d'introduction et vous apporter finalement la philosophie de ce budget.

Au préalable, je tiens en votre nom à remercier l'ensemble des services qui ont contribué à l'élaboration de ce budget et en particulier Monsieur le Directeur Général des Services, Stéphane Delage, et Monsieur le Directeur Général adjoint, Laurent Fauvaud, et leurs équipes qui n'ont pas économisé leur énergie afin de parvenir à répondre à nos commandes. Je remercie également Daniel Lauvie et tous les élus de la commission Finances de l'agglomération pour leur contribution. Je rappellerai quand même que la présentation du budget a été effectuée conformément à notre organisation, à la commission Finances, au bureau communautaire, ainsi qu'à la conférence des maires de l'agglomération et cette présentation n'a recueilli que des approbations. Alors si je devais résumer la philosophie de ce budget, je choiserais comme l'année dernière un mot. L'année dernière c'était l'audace. Je parlerai cette année de respect. Un humanisme bien ordonné ne commence pas par soi-même mais place le monde avant la vie, la vie avant l'homme, le respect des autres êtres avant l'amour-propre. C'est une pensée de Claude Lévi-Strauss et à elle seule l'engagement que nous devons avoir collectivement et qui se traduit concrètement par ce budget. Respect. Pas de fiscalité supplémentaire. Même montant reversé par la Communauté d'Agglomération aux communes. Respect au niveau de notre personnel. D'abord, il s'agit de notre premier budget sur une année pleine et entière de l'ensemble de nos compétences. Je rappellerai que l'année dernière des compétences avaient été transférées au 1<sup>er</sup> juillet 2013, en particulier tout ce qui concerne les équipements culturels et les équipements sportifs, ce qui avait eu pour effet d'entraîner une vague de transferts de personnels, autour d'une centaine. Ne nous le cachons pas, la fusion de nos 3 communautés de communes a créé une agglomération parfaitement bien intégrée avec beaucoup de compétences liées au fonctionnement. La mutualisation des services reste encore partielle et je souhaite poursuivre activement ce mouvement. Je rappelle quand même que pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 nous devons présenter un plan de mutualisation. Et plus la mutualisation sera importante, plus les dotations seront en conséquence. Par contre, inversement, moins les mutualisations seront importantes, seront faibles, moins bien sûr nous aurons de dotations. Donc on est dans le principe du bonus malus.

Le maintien de la qualité de service au public et notre engagement à réaliser des projets structurants ont un coût. Ce coût, il nous faut l'assumer ensemble, tous ensemble. Par ailleurs, autre conséquence non négligeable de la fusion est la situation de notre personnel. Je me suis engagé à plusieurs reprises en votre nom dans le cadre de la conférence sociale et aussi récemment lors de notre cérémonie des vœux et devant eux à finaliser notre installation. Et je souhaite que nous tenions cette promesse cette année. Cela implique quoi ? Cela implique l'achat du bâtiment France Tabac de la Tour Ouest et une nouvelle extension des bungalows, cela implique bien évidemment un effort supplémentaire cette année que vous retrouverez dans les niveaux d'emprunts qui passent de 5 millions à 5 millions 6, pour couvrir cette dépense qui est une dépense exceptionnelle mais nécessaire pour le respect de notre personnel. Respect du personnel, respect d'un engagement concernant la fiscalité et les montants versés aux communes, mais aussi respect de nos partenaires ensuite. Notre politique, politique contractuelle, nous amène aujourd'hui à engager pleinement les grands projets. Nous sommes liés contractuellement avec des partenaires. Et lors de l'orientation du débat sur les orientations budgétaires, je vous avais indiqué que nos investissements pour l'année 2014, année particulière, année électorale, notamment au niveau des municipales

plus particulièrement, d'une manière respectueuse toujours et puis sur un certain nombre de valeurs éthiques, morales, il ne me semblait pas, il ne me paraissait pas nécessaire d'engager de nouveaux projets sur la Communauté d'Agglomération. Mais par contre, nous devons mener à bien les projets engagés contractuellement avec nos partenaires. Je les cite : le PLR, Plan Local de Revitalisation, la Voie Verte, le Pôle Petite Enfance, entrent tous maintenant en phase opérationnelle de réalisation. Nous savons maintenant où nous allons à propos du parc aqualudique et du réaménagement global de cette fameuse route dite de Bordeaux sur l'entrée de Bergerac, donc aujourd'hui du rond point des Nébouts jusqu'à l'entrée de Bergerac. Un point essentiel qui n'aura pas d'impact budgétaire cette année mais qui revêt une importance capitale pour le développement de notre territoire, la négociation du contrat de Plan Etat-Région et en particulier la négociation autour du financement de l'amélioration de notre desserte ferroviaire vers Bordeaux en 1 heure et Paris en 3 heures, 3 heures 15. Sur ce dossier-là, nous avons eu une réunion la semaine dernière, nous avons été entendu à la Préfecture, nous avons été entendu par le Préfet de Région et par le Président de la région Aquitaine mais bien évidemment, ce contrat de Plan Etat-Région trouvera sa conclusion dans les différents projets inscrits aux alentours du mois de juin. Mais d'ores et déjà, il fallait que nous prenions place et que l'on prenne rang. Donc le projet prioritaire que j'ai soutenu auprès du Préfet de Région et du Président de la région Aquitaine et du Préfet du Département et du sous-préfet de Bergerac, c'est cette liaison ferroviaire qui est indispensable pour l'avenir et l'aménagement de notre territoire. Ne loupons pas le train comme ça a pu être fait à une certaine époque. Et ne loupons pas non plus le passage de l'autoroute comme cela a pu être fait à une époque. On n'est pas loin de l'autoroute mais là ce n'est pas du tout la même chose si l'autoroute était passée par Bergerac, s'il y avait eu cette inflexion comme il était prévu initialement de Périgueux à Bergerac pour remonter. La configuration serait complètement différente. Complètement ! Alors donc aujourd'hui il s'agit de notre responsabilité politique, surtout ne pas louper cette opération concernant la desserte ferroviaire Bordeaux et Paris.

Je veux également insister sur la montée en puissance de notre première compétence, le développement économique. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'aider des porteurs de projets à rendre concrètes leurs ambitions. Je les cite : SOLICE BIOTECH, qui s'installe à Prigonrieux dans les anciens locaux de l'entreprise DELVIEL, en créant une unité de production à forte valeur ajoutée sur la cosmétique et à terme 50 nouveaux emplois. Création de 50 emplois à terme, sur un certain nombre d'exercices mais tel est le projet. De toute façon, quand vous passez aujourd'hui sur la route de Prigonrieux, vous voyez donc qu'il n'y a plus l'entreprises DELVIEL mais SOLICE BIOTECH. Donc l'entreprise a fait l'acquisition et s'est installée. Une plate-forme et à ce titre la Communauté d'Agglomération apporte son soutien, une plate-forme logistique à l'Escat avec la sauvegarde de 80 emplois et la création d'une vingtaine de nouveaux. Il y avait urgence et nécessité que notre Communauté d'Agglomération, par rapport donc aux conserveries, puisse très rapidement se positionner et être fortement réactive par rapport à leurs demandes avec l'enjeu qui était le leur mais bien sûr le nôtre, c'est-à-dire le maintien des 80 emplois et à terme création d'une vingtaine de nouveaux.

BIO INOX, une entreprise qui est sur Lamonzie-Saint-Martin, qui donc s'installera sur le site d'ANS avec une capacité d'accueil, aujourd'hui bien sûr le site d'ANS avec une capacité vous le voyez quand vous passez devant la Poudrerie, donc cet aménagement qui permet d'envisager de nouvelles perspectives et ouvre des perspectives certaines concernant la réindustrialisation de ce site. Donc ANS

s'installera sur le site, j'ai signé fin décembre l'acte de vente, et bien sûr, à terme, création également d'une dizaine d'emplois nouveaux.

Enfin, je dirai toujours avec ce mot que je vous propose qui est le respect, respect de notre population et de son cadre de vie, essentiel à mes yeux. Notre retard était prégnant en la matière. C'est pourquoi on met les bouchées doubles pour l'embellissement de la ville au centre et des bourgs qui composent notre Communauté d'Agglomération. Je sais le prix qu'il nous en coûte. Mais c'est à mes yeux un élément constitutif lourd d'attractivité pour l'ensemble de notre agglomération et c'est à ce prix que nous redonnerons une image positive et agréable de notre territoire et de notre Bergeracois.

Alors l'agglomération reste avec ce budget, particulièrement offensif, dans sa philosophie première de levier public pour le développement général du territoire et bien sûr dans le respect de tous. Je dis bien dans le respect de tous et j'insiste bien. Il n'y a pas une zone, un lieu, une commune, plus ou moins favorisée qu'une autre, c'est faux. Je m'élève en faux contre des propos qui pourrait être tenus à cet égard. J'ai eu ce souci d'égalité sur l'ensemble du territoire et de respecter les différentes communes qui composent notre Communauté d'Agglomération. Bien sûr tout ne peut pas se faire pour tout le monde en même temps. Mais ça, ça fait l'objet de discussions et d'un accord.

Voilà Mesdames Messieurs ce que je voulais vous dire en guise d'introduction concernant ce budget primitif. Je vais donner la parole à Daniel Lauvie afin qu'il puisse vous le présenter bien évidemment dans le détail, les différentes sections de fonctionnement et d'investissement. Daniel, tu peux le présenter.

**M. Lauvie :** Merci. Donc d'abord le budget principal. Totalité du budget principal donc le montant s'élève à 53 146 873.77 euros.

Section de fonctionnement. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 33 870 071.32 euros. Ce qui, on le verra, nous permet de prévoir un virement à la section d'investissement, c'est-à-dire ce qu'on appelle l'autofinancement à hauteur de 1 641 588.32 euros.

Le détail maintenant, chapitre par chapitre.

Le chapitre 11, les charges à caractère général. Vous avez pu constater si vous avez regardé sur le détail du budget sur la disquette, il y a une forte augmentation pour ce chapitre par rapport au budget 2013. Alors ça s'explique pour différentes raisons, d'abord, l'impact des nouveaux transferts en année pleine bien sûr mais également par la hausse des tarifs des fluides et de la TVA. Il y a aussi deux autres raisons qui expliquent cette forte augmentation. Alors tout simplement pour des raisons techniques on va dire, il y a eu des changements d'affectation, c'est en particulier la collecte des déchets ménagers, c'est-à-dire les contrats de prestation que nous avons, au lieu de les inscrire au chapitre 65 comme c'était le cas auparavant, on les a inscrits à ce chapitre-là. Il y en a à peu près pour 700 000 euros. Donc vous voyez ça fait tout de suite une très forte augmentation pour ce chapitre. Et il y en a aussi de même les refacturations des communes vers la CAB au titre des compétences exercées seront réglées donc aussi à ce chapitre-là, ce qui n'était pas le cas dans le budget 2013 donc pour 740 000 euros.

Chapitre 12, les charges de personnel. Au 1<sup>er</sup> janvier, la Communauté d'Agglo comptait 383 agents dont 330 agents statutaires, 12 temps non complets, 48 agents contractuels de droit public, 9 temps non complets et 5 agents en contrat de droit privé. Donc l'augmentation du chapitre passe de 14 millions à, de pardon 11 300 000 à peu près à 14 millions. Ça s'explique donc par la prise en charge par le budget principal des salaires des budgets annexes à hauteur de 610 000 euros, on le

retrouvera tout à l'heure cette somme, ce 610 000 euros en recettes puisqu'ils viendront des 2 budgets annexes, à savoir les TUB et le SPANC. L'intégration en année pleine d'agents transférés à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Monsieur le Président vous l'a dit tout à l'heure, il y a une centaine d'agents concernés, l'intégration des agents mutualisés entre la ville de Bergerac et la CAB, et des mesures catégorielles de revalorisation des agents de la catégorie C et la hausse des cotisations retraites pour 1.8 point de base.

Le chapitre 14. Alors le chapitre 14 lui au contraire est en diminution mais ça s'explique par évidemment les décisions que nous avons prises quand nous avons voté le rapport de la CLECT et en particulier au niveau de l'attribution de compensation puisque dans le budget 2013 nous n'avions pas l'intégralité de l'attribution de compensation puisque pour une partie des compétences elle ne fonctionnait que depuis le mois de septembre, depuis le mois de juillet pardon. Donc nous avons pour le budget 2014, dans ce chapitre 014, 2 538 701 euros. L'attribution de compensation, c'est-à-dire c'est celle que la CAB verse vers les communes, est de 1 218 714 euros. Comme l'a dit Monsieur le Président tout à l'heure, la dotation de solidarité communautaire elle reste à 800 000 euros, ce qui était le montant qui avait été décidé en 2013, qui sera réparti après donc au niveau des communes.

Le chapitre 65. Pour 6 337 500 euros, il s'agit principalement des contributions aux différents syndicats auxquels adhère la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 4 738 500 euros et les subventions aux associations pour 700 000 euros. Ensuite, il y a le reversement pour couvrir les déficits des budgets annexes pour 450 000 euros. Deux budgets sont concernés : le TUB pour la subvention d'équilibre mais qui ne sera peut-être pas versée, ça va dépendre évidemment du montant du versement transport ; et le budget de la ZAE Cablanc c'est tout simplement une avance remboursable puisque ce budget doit rembourser un emprunt donc le budget principal fait l'avance et se remboursera après quand il y aura les ventes de terrains.

Chapitre 66, les charges financières ce sont tout simplement les intérêts des emprunts, 896 000 euros, charges exceptionnelles 97 700, dotations aux amortissements 2 500 000, dépenses imprévues 50 000 euros, virement à la section d'investissement 1 641 588.32 euros, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure déjà, c'est l'autofinancement dégagé pour couvrir les dépenses d'investissement. Au niveau des recettes, alors je disais tout à l'heure que le fait qu'on fonctionne en année pleine, les dépenses ont augmenté mais évidemment il y a aussi avec l'attribution de compensation comme je l'ai évoquée tout à l'heure, le rapport de la CLECT permet de prendre en compte ces nouvelles dépenses. Résultat de fonctionnement reporté, donc on a conformément à l'instruction M14, le résultat de la section de fonctionnement 2013, les 7 539 716.75 euros évoqués tout à l'heure, a été prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 3 917 719.43 euros. Le solde donc c'est ce qui nous intéresse pour la section de fonctionnement est de 3 621 997.32, sont donc reportés en recettes de la section de fonctionnement.

Atténuation de charges, le chapitre 013, il s'agit du remboursement de charges sur le personnel, remboursement suite à des accidents du travail ou des trop payés ainsi que des aides versées au titre des emplois aidés. 25 000 euros donc pour le budget 2014.

Prestations de service, chapitre 70. Il s'agit des recettes liées au règlement par les familles des prestations liées aux compétences offertes par la CAB, garde des crèches, centres de loisirs, centres culturels. Sont également inscrits cette année les crédits liés au remboursement des mises à disposition de personnels avec la ville de

Bergerac dans le cadre de la mutualisation, ainsi qu'avec les autres communes concernées par les refacturations arrêtées par la commission, par la CLECT. On retrouve aussi le remboursement des salaires des budgets annexes SPANC et transports urbains vers le budget principal que j'évoquais tout à l'heure donc pour 610 000 euros. 2 108 525 euros sont inscrits à ce chapitre pour 2014. Les impôts et taxes, 19 995 522 euros. Donc le produit de la fiscalité professionnelle, alors évidemment c'est une estimation puisqu'on ne connaît pas les chiffres définitifs, ils n'ont pas encore été communiqués, on a seulement pris en compte la révision des bases par les députés, donc de 1.8 % et donc on rajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 5 668 000 euros. Suite à l'adoption des conclusions de la CLECT par le Conseil Communautaire, le montant des attributions de compensation versées par les communes de la CAB s'élève à 985 900 euros, ça c'est la partie que les communes versent à la CAB. Le produit du fonds de péréquation est estimé à 300 000 euros cette année compte tenu de la montée en puissance de ce mécanisme. Et enfin, 75 000 euros pour la taxe de séjour au niveau du tourisme.

Les dotations et participations, là aussi ce sont des évaluations puisque les chiffres définitifs ne sont pas connus. On sait seulement qu'il y aura probablement une diminution. Dotation d'intercommunalité elle est estimée à 2 429 000 euros. La dotation de compensation 3 139 600 euros, avec une diminution, on a pris en compte une diminution de 1.15 %. Et la participation des autres organismes pour 1 569 268 euros, essentiellement c'est la CAF. Des produits de gestion courante pour 97 000 euros et des produits exceptionnels pour 7 000 euros. Voilà pour le fonctionnement.

Section d'investissement. L'équilibre général de la section d'investissement s'établit à 19 262 845.16 euros, reste à réaliser compris.

Les dépenses. Les restes à réaliser en dépenses 4 455 588.04 euros, et vous avez le détail de ces restes à réaliser à la suite donc pour ce chapitre. Les opérations nouvelles pour 12 241 320 euros, donc il y a un certain nombre d'éléments qu'on retrouve, qui ont été évoqués tout à l'heure par Monsieur le Président en particulier au niveau des terrains bâtis 810 000 euros c'est tout simplement l'achat du bâtiment France Tabac, vous retrouvez pour 617 700 euros le Pôle Enfance, la Voie Verte pour 350 000 euros, et puis les travaux PLR pour 140 000 euros. Comme l'année dernière nous avons reconduit donc l'enveloppe pour l'aide aux entreprises de 500 000 euros. Remboursement du capital emprunté, c'est tout simplement les remboursements des emprunts 1 450 000 euros. Les recettes, reste à réaliser en recettes 1 667 763.02 euros. Donc il y a le FC TVA qui correspond au quatrième trimestre 2013, les subventions d'investissement, et d'autres subventions. Dotations et réserves pour 5 800 378 euros. Affectation du résultat on a vu déjà c'est 3,9 millions, et le FC TVA 2014 1 882 659 euros.

Au chapitre 13, un certain nombre de subventions liées à des co-financements de l'Etat, de la Région pour le PLR de l'Escat, pour 233 000 euros ; les financements au titre de la Voie Verte 350 000 euros entre l'Etat et la Région ; pour la réalisation du Pôle Enfance pour 400 000 euros ; et pour la réalisation des Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux pour 122 000 euros, et puis de la DETR pour 169 000 euros.

Les amortissements qu'on retrouve, on avait vu tout à l'heure en dépenses de fonctionnement, pour 2,5 millions. Le versement de la section de fonctionnement que j'ai annoncé tout à l'heure pour 1,6 million, et les emprunts et dettes au chapitre 16, le Président vous en a parlé tout à l'heure pour 5 618 780.68 euros.

Voilà, en conséquence Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter par chapitre de dépenses et de recettes le budget primitif 2014.

**M. le Président :** Merci, merci Daniel. Bien, écoutez, ceux qui souhaitent intervenir, je vous donne la parole. Monsieur Léturgie.

**M. Léturgie :** J'imagine Monsieur le Président que si on est obligé de voter ce budget aujourd'hui c'est parce qu'on doit respecter le délai de 2 mois par rapport au débat d'orientation budgétaire c'est ça ? Exactement. Néanmoins, je regrette quand même que compte tenu, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, des échéances qui nous guettent bientôt et qui sont très proches, on n'ait pas pu malgré tout différer le vote de ce budget après les élections, c'est-à-dire avoir un débat d'orientation budgétaire effectivement plus tardif que le 16 décembre 2013. Parce que, effectivement, s'engager sur un budget, vous l'avez dit, c'est un acte politique fort. Et je crois que c'est aussi imposer effectivement des choix à une équipe qui sera renouvelée à la fin du mois de mars, c'est-à-dire au début du mois d'avril. Donc cela veut dire en clair que ce budget il faudra le subir comme il aura été voté. Et je pense que c'est dommage qu'on n'ait pas pris au titre du respect dont vous parliez tout à l'heure, qu'on n'ait pas rajouté une case le respect des futurs, de la future équipe. L'autre élément c'est, je l'avais évoqué l'année dernière, c'est qu'effectivement on est sur un budget total de 53 500 000 euros qui fait une part de 33 000 870 comme vous l'avez dit au fonctionnement et 19 230 000 euros à l'investissement. Je pense que c'est manquer d'ambition encore une fois que de ne pas réduire autant que faire ce peut notre fonctionnement pour privilégier effectivement la part de l'investissement. Ça me semble insuffisant.

Après je voudrais juste rendre à César ce qui est à César. Vous avez évoqué tout à l'heure qu'il ne fallait pas manquer le train et vous aviez raison, et que si l'autoroute passait aux Lèches elle ne passait pas à Bergerac. Mais que je sache, si l'autoroute passe aux Lèches, c'est parce que Monsieur Cazeau en son temps ne souhaitait pas qu'elle passe à Bergerac et vous étiez alors Monsieur le Président également conseiller général. Donc tous ne sont pas responsables de la même chose. Enfin, vous évoquez effectivement des arrivées d'entreprises telles que par exemple BIO INOX. Mais BIO INOX, en fait, quelque part, c'est déshabiller Pierre pour habiller Paul, même si cela crée quelques emplois. Ça n'apporte en fait rien de nouveau à notre économie du Grand Bergeracois. Bref, voilà quelques éléments qui font que ce budget ne répond pas tout à fait aux attentes qu'on pouvait en avoir.

**M. le Président :** Bien. Je vous ai dit Monsieur Léturgie respect et je pense que ce budget est tout à fait respectueux de ce que vous avancez et notamment des échéances électorales. Je vous ai dit en préambule que nous prenions bien sûr les charges de personnel, le fonctionnement, et que nous n'envisagions aucun investissement nouveau, uniquement les investissements pour lesquels nous avons des engagements contractuels. Point ! Je respecte aussi le délai, c'est ce que je vous ai indiqué, entre le moment où nous avons eu les orientations budgétaires et le moment du vote de budget, un délai de 2 mois. On ne peut pas passer outre. Vous en conviendrez. Donc ce budget, est un budget qui est tout à fait respectueux des échéances, respectueux des engagements, et respectueux aussi d'une certaine éthique qui est la nôtre et que je vous ai présentée. Donc en ce sens, aucune difficulté pour le présenter ce soir. Et il est encore, et cela ne vous aura pas échappé, encore possible d'effectuer après les échéances électorales des décisions modificatives. La loi nous le permet, sans problème ! Et de pouvoir inscrire des nouvelles options, des nouveaux projets. Sans problème ! Donc là-dessus pas de souci. Et je dirai que votre intervention, là-dessus vous en conviendrez avec moi, on ne pouvait pas faire autrement que de respecter des engagements. Et je sais que vous êtes soucieux de ce respect des engagements pris et que vous le maintenez et



puis vous l'affirmez haut et fort, donc faites-moi plaisir pour une fois en le reconnaissant. Deuxième chose, en ce qui concerne vous dites déshabiller Paul pour habiller Pierre, le maire de Lamonzie-Saint-Martin il est content ! Ah il est content ! Parce que lui il ne va pas vous répondre qu'on déshabille Paul pour habiller Pierre. Est-ce que vous êtes allé à Lamonzie-Saint-Martin ? Vous avez pu déjà vous rendre à Lamonzie-Saint-Martin, voir un petit peu où était située cette entreprise BIO INOX, complètement enclavée dans le village avec des habitations tout autour, avec toutes les nuisances que cela entraîne : sonores, visuelles, tout ! Des conditions de travail pour les ouvriers qui sont peut-être d'un autre siècle et d'un autre temps. Avec un certain nombre d'élus communautaires, nous avons visité cette entreprise. Et je peux vous garantir que d'un avis, si vous aviez participé avec nous à cette visite, d'un avis unanime vous auriez opté bien évidemment pour le déplacement de cette entreprise sur le site d'ANS. Et cela s'est fait en parfait accord bien sûr avec la commune de Lamonzie-Saint-Martin, bien évidemment à partir d'un projet que nous a présenté la société BIO INOX. Et bien sûr il était important de prendre en compte et bien d'une part la situation, la localisation de cette entreprise, de notre territoire, parce qu'à un certain moment je vous entends dire « à quoi ça sert d'aller chercher des entreprises ici ou là alors que nous avons de véritables – vous n'utilisez pas ce mot c'est moi qui l'utilise – de véritables pépites sur notre territoire, et qu'il est important de les aider à se maintenir dans leurs activités, voire de les aider à se développer ». C'est vous-même qui l'affirmez ou vos amis. Qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait là ? On répond à une demande de déplacement d'une entreprise qui est en situation difficile par rapport à son environnement et par rapport aux conditions de travail de ses salariés, et qui a envisagé aussi des actions de développement. La zone ANS qui a vocation à accueillir des entreprises industrielles voire semi-industrielles est tout à fait opportune pour pouvoir répondre à cet égard. Et vous avez pu voir les travaux qui sont menés en terme d'aménagement aujourd'hui sur ce site-là. Donc on répond bien, et la Communauté d'Agglomération répond bien à son cœur de métier ici, permettre à des entreprises de notre territoire de pouvoir travailler dans d'autres conditions et de se développer. Allez demander aux habitants de Lamonzie-Saint-Martin, vous verrez bien ! Vous ferez un triomphe !

Ensuite, concernant ce que vous dites, je vais vous rafraîchir un tout petit peu la mémoire Monsieur Léturgie, concernant l'autoroute. Non, non, vous avez loupé un train. Et si, vous avez loupé le train ! Monsieur Cazeau n'était pas Président du Conseil Général à l'époque. Mais c'était Monsieur Bioulac qui était Président. Ecoutez-moi, je vous dis ce qu'il en est. Je vous le dis, c'était Monsieur Bioulac qui était Président du Conseil Général de l'époque. Le maire de Bergerac était Michel Manet à l'époque. Je n'étais pas conseiller général à l'époque. Mais non vous racontez n'importe quoi, je rectifie ! Je n'étais pas conseiller général à l'époque et vous aviez le maire de Libourne qui était Gilbert Mitterrand à l'époque. Et qu'est-ce qui s'est passé ? Effectivement, il y a eu cette proposition d'inflexion de l'autoroute de Périgueux sur Bergerac. Il y a eu une opposition là-dessus et une opposition forte, opposition forte de Gilbert Mitterrand parce qu'il ne voulait pas que l'autoroute traverse les vignes du Libournais. Et qu'est-ce qui s'est passé à ce moment-là ? Je vous le dis. Le maire de Bergerac de l'époque a répondu « on ne lutte pas contre le fils de Dieu ». Voilà l'histoire ! Et bien, il était important quand même que je puisse vous donner toutes les informations afin que vous ne puissiez pas vous perdre dans des méandres et essayer de faire de la politique politicienne. On est bien d'accord. Voilà Monsieur Léturgie sur cette question. C'est dommage c'est vrai, et vous en conviendrez avec moi qu'il n'y ait pas cette inflexion parce que, effectivement,

Bergerac, et vous avez pu le voir, peut bénéficier, aurait pu bénéficier d'un tout autre développement avec l'autoroute qui passait à proximité et la question sur la RN21 ne se poserait plus depuis un moment entre Bergerac et Périgueux. Voilà. Ecoutez, on ne va pas faire un débat tous les 2. allez-y, allez-y, allez-y !

**M. Léturgie** : Simplement et je vais terminer sur une boutade sur cette affaire d'autoroute parce que, effectivement, il a quand même fallu 20 ans pour arriver à l'aboutissement. Vous me direz que c'est bien plus de temps, c'est le double de temps qu'il a fallu pour réaliser le canal de Suez, c'est quand même beaucoup moins effectivement qu'il en a fallu pour faire le canal de Panama...

**M. le Président** : Très bien. Bon, moi ce qui m'importe aujourd'hui, on ne va pas refaire l'histoire, on ne refera pas l'histoire, ce qui m'importe aujourd'hui c'est que nous ayons la liaison ferroviaire entre Bergerac, Bordeaux en moins d'une heure et Paris en 3 heures. Il y va du développement territorial de cette agglomération. Voilà. Et ne nous loupons pas sur ce dossier-là. C'est tout ce que je voulais vous dire. Et si j'ai pris l'autoroute c'était vraiment à titre d'exemple qui ne donne pas lieu à de grands débats, loin de là. Bien, d'autres interventions ? Et bien écoutez, s'il n'y a pas d'autre intervention, je le redis quand même, un acte majeur, un acte fort de notre collectivité sur ce dossier, sur ce budget. Je le soumetts au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Bien, écoutez, je vous remercie. Le budget est adopté, pas à l'unanimité, à la majorité. Il y a 2 abstentions. Merci bien.

Et un moment particulièrement important concernant ce vote de budget qui, je le rappelle, avait reçu l'approbation de la Commission des Finances, du Bureau Communautaire et de la Conférence des Maires. A vous tous, c'est un acte important.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2014 pour le budget principal. Le budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 33 870 071,32 € et 19 262 845,16 € en section d'investissement.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres en dépenses et en recettes, le budget primitif 2014 (budget principal).

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président** : Je propose que nous poursuivions et il s'agit maintenant des budgets annexes, Daniel Lauvie, il ne va pas s'en tirer comme ça ! Il va nous présenter tous les budgets annexes. Daniel tu as la parole.

**M. Lauvie** : Merci, on commence donc par les ZAE.

## **Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E de Bouniagues » – Adoption**

**D 2014 – 004**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. LAUVIE :** Budget « ZAE de Bouniagues » : Vous avez le détail de ces budgets sur le CD qui a été joint à la convocation. Donc pour Bouniagues il est prévu cette année 2 600 euros de travaux pour cette zone. Donc Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter par chapitre de dépenses et recettes le budget primitif 2014 de la ZAE Bouniagues.

**M. le Président :** Donc il faut que nous adoptions les budgets budget par budget. Sur cette présentation de ce budget, qui vote contre, qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

**DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 276 372.12 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 107 905.20 €, et celui de la section d'investissement à 168 466.92 €.

L'achèvement de la première partie de la voirie intérieure de la zone et son aménagement paysager ont été réalisés. A ce jour trois entreprises se sont installées sur le site.

2 600 € de travaux sont prévus sur cette zone en 2014.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues ».

**DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Tu poursuis Daniel.

**M. Lauvie :** Budget « ZAE du Libraire » : l'aménagement de la zone du Libraire est achevé, le dernier lot disponible a été vendu en 2010. Pour l'année 2014 : 10 000 euros de travaux sont prévus pour réaliser des trottoirs. Donc Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter par chapitre de dépenses et de recettes le budget primitif 2014 du budget annexe Libraire.

**M. le Président :** Alors je pense Daniel que tu as sauté le budget de Vallade

**M. Lauvie :** Ah parce que les commentaires ne sont pas dans le même ordre.

**M. le Président :** Donc tu vas y revenir.

**M. Lauvie :** Alors je vais reprendre.

## Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E de Vallade » – Adoption

D 2014 - 005

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. LAUVIE :** Vallade : Donc on reprend à la « ZAE de Vallade » : la zone de Vallade est également totalement aménagée pour 2014 : 30 000 euros de travaux sont proposés pour l'amélioration de l'accès à la zone. Donc en conséquence Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter par chapitre de dépenses et de recettes le budget primitif 2014 du budget annexe Vallade.

**M. le Président :** Alors pour Vallade, qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. de Vallade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 341 259.94 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 153 143.92 €, et celui de la section d'investissement à 188 116.02 €.

La zone de Vallade est également aménagée.

Pour 2014, 30 000 € de travaux seront proposés pour l'amélioration de l'accès à la zone.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** On poursuit.

## Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E du Libraire » – Adoption

D 2014 - 006

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Alors budget « ZAE du Libraire », comme je disais tout à l'heure l'aménagement de la zone du Libraire est achevé, le dernier lot disponible a été vendu en 2010. Pour l'année 2014, 10 000 euros de travaux sont prévus pour réaliser des trottoirs. En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE du Libraire.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

#### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget « Z.A.E. du Libraire » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 168 131.65 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 70 761.42 €, et celui de la section d'investissement à 97 370.23 €.

L'aménagement de la zone du Libraire est achevé. Le dernier lot disponible a été vendu en 2010.

Pour l'année 2014, 10 000 € de travaux sont prévus pour réaliser des trottoirs.

#### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire ».

#### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** On poursuit.

<b>Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E La Tour Ouest » – Adoption</b>
---

**D 2014 - 007**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

#### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Budget « ZAE la Tour Ouest » : 2 entreprises se sont déjà installées sur cette zone, un terrain devrait être cédé en 2014 pour permettre l'installation d'une entreprise pour 75 000 euros et 130 000 euros de travaux sont prévus en 2014 pour réaliser les accès et la desserte aux trois lots restants. En conséquence Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE La Tour Ouest.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

#### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 808 462.65 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 501 289.23 €, et celui de la section d'investissement à 307 173.42 €.

Deux entreprises se sont déjà installées sur cette zone :

- M. GAGNOU (garage automobile) ;
- SCI BISO (quincaillerie pour professionnels).

Un terrain devrait être cédé en 2014 pour permettre l'installation d'une entreprise (75 000 €). 130 000 € de travaux sont prévus en 2014 pour réaliser les accès et la desserte des trois lots restants.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le président :** On poursuit.

## **Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E des Sardines » – Adoption**

**D 2014 – 008**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Budget « ZAE des Sardines » : En 2014, 25 000 euros sont prévus pour la réalisation des études préalables à mener dans le cadre du démarrage de la deuxième phase d'aménagement et 68 000 euros pour les plantations. Le remboursement des intérêts d'emprunt pour 20 000 euros et un emprunt de 500 000 euros devra aussi être remboursé au cours de l'exercice.

Ces dépenses devraient être financées par le produit de la vente de plusieurs terrains : 3 lots pour un montant de 240 000 euros et par les subventions sollicitées. En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE des Sardines.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 7 203 269.46 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 3 582 121.61 €, et celui de la section d'investissement à 3 621 147.85 €.

En 2014, 25 000 € sont prévus pour la réalisation des études préalables à mener dans le cadre du démarrage de la deuxième phase d'aménagement et 68 000.00 € pour les plantations. Le remboursement des intérêts d'emprunts pour 20 000 €. Un emprunt de 500 000 € devra aussi être remboursé au cours de l'exercice.

Ces dépenses devraient être financées par le produit de la vente de plusieurs terrains (3 lots pour un montant de 240 000 €) et par les subventions sollicitées. Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dispose de 29 ha sur cette zone.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** « ZAE Pôle Industriel de la Poudrerie », Monsieur Lauvie.

<b>Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E Pôle industriel de la Poudrerie » – Adoption</b>
---

**D 2014 – 009**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Pour 2014, 15 000 euros d'études et de maîtrise d'ouvrage sont inscrits et 1 000 100 de travaux devraient être lancés au cours de cette année. Ces opérations seront financées par le recours à l'emprunt, par l'octroi de subventions et par le produit d'une première vente actuellement en cours de finalisation. A terme, la Communauté d'agglomération disposera de cette zone, oui je ne l'ai pas dit pour les autres, de 11 hectares commercialisables et il restera encore 11 hectares disponibles.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE du Pôle Industriel de la Poudrerie.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 3 859 254,08 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 2 192 337,19 €, et celui de la section d'investissement à 1 666 916,89 €.

Pour l'année 2014, 15 000 € d'études et de maîtrise d'ouvrage sont inscrits et 1 100 000 € de travaux devraient être lancés au cours de cette année.

Ces opérations seront financées par le recours à l'emprunt, par l'octroi de subventions et par le produit d'une première vente actuellement en cours de finalisation.

A terme, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise disposera sur cette zone de 11 ha.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Poursuivons avec le budget primitif « Interventions Economiques ».

<b>Budget primitif 2014 – Budget « Interventions Economiques » – Adoption</b>
---

**D 2014 – 010**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** « Interventions Economiques » : Ce budget concerne l'Hôtel d'entreprises réalisé par la communauté de communes de Dordogne Eyraud Lidoire. Un seul lot est encore la propriété de la collectivité qu'elle loue à une entreprise pour un loyer de 8 600 euros par an.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe Interventions Economiques.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à la majorité, 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Interventions Economiques » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement d'un hôtel d'entreprises, ainsi que la vente des locaux le cas échéant.



La totalité du budget primitif s'élève à 60 065,67 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 11 100,00 €, et celui de la section d'investissement à 48 965,67 €.

Ce budget concerne l'hôtel d'entreprises réalisé par la Communauté de Communes de Dordogne Eyraud Lidoire.

Un seul lot est encore la propriété de la collectivité qu'elle loue à une entreprise (8 600.00 €).

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Interventions Economiques ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Poursuivons avec le budget de « ZAE de Cablanc ».

<b>Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E de Cablanc » – Adoption</b>
--

**D 2014 – 011**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** « ZAE de Cablanc » : A ce jour l'aménagement de la zone est achevé et 85 000 euros de travaux sont prévus en 2014, il s'agit de l'arasement du talus, ainsi que le remboursement de l'emprunt à hauteur de 350 000 euros. C'est d'ailleurs ce remboursement d'emprunt pour lequel le budget principal fait une avance. 4 lots pour 9 274 m<sup>2</sup> devraient être cédés en 2014 pour un montant de 278 000 euros. Huit lots seront donc encore disponibles.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE de Cablanc.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 3 359 790,92 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 1 629 757,39 €, et celui de la section d'investissement à 1 730 033,53 €.

A ce jour l'aménagement de la zone est achevé. 85 000 € de travaux sont prévus en 2014 (arasement du talus), ainsi que le remboursement de l'emprunt à hauteur de 350 000 €.

Quatre lots pour 9 274 m<sup>2</sup> devraient être cédés en 2014 pour un montant de 278 000 €. 8 lots seraient donc encore disponibles.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** On poursuit avec le budget « ZAE des Portes de la Dordogne ».

## **Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E des Portes de la Dordogne » – Adoption**

**D 2014 – 012**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** « ZAE des Portes de la Dordogne » : Alors cette zone est aujourd'hui achevée et commercialisée dans son ensemble, le budget sera clôturé en 2014. Donc Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE des Portes de la Dordogne.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 40 118,26 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 25 057,91€, et celui de la section d'investissement à 15 060,35 €.

Cette zone est aujourd'hui achevée et commercialisée dans son ensemble.

Ce budget devrait être clôturé en 2014.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne ».

## **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le président :** « ZAE Les Galinoux ».

## **Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E des Galinoux » – Adoption**

**D 2014 – 013**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** 2014, 110 000 euros de travaux et 10 000 euros d'études sont prévus. Ces dépenses seront financées par des subventions de la Région et du Département pour 150 000 euros et par le recours à l'emprunt et par la perception du loyer payé par la société WA CONCEPTION pour 50 000 euros.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE Les Galinoux.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 641 299,28 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 771 354,50 €, et celui de la section d'investissement à 869 944,78 €.

Cet ensemble immobilier représente une superficie totale d'environ 19 800 m<sup>2</sup> comprenant notamment 2 bâtiments industriels de 2.377 m<sup>2</sup> et 433 m<sup>2</sup>.

Afin de porter les opérations d'acquisition et d'aménagement du site, un budget annexe a donc été ouvert. A ce jour, le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments. Un loyer de 50 000 € par an est perçu à ce titre.

Compte tenu du décalage entre l'achat du de ce bien et le démarrage des opérations d'aménagement des terrains situés à l'arrière, la Trésorerie nous demande de passer d'une comptabilité de stock, à une comptabilité M14 « classique » à l'image de ce qui est fait pour le budget « Interventions Economiques » de l'ex-C.C.D.E.L.

En 2014, 110 000 € de travaux et 10 000 € d'études sont prévus. Les crédits nécessaires à l'annulation des opérations de stock en 2013 sont également prévus à hauteur de 720 354.50 € (recettes de fonctionnement) et les mandats seront donc repassés sur des comptes de classe 2 afin de constituer un actif sur ce budget.

Ces dépenses seront financées par des subventions de la Région et du Département (150 000.00 €), par le recours à l'emprunt et par la perception du loyer payée par la Société WA CONCEPTION (50 000 €).

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Des Galinoux nous passons à Lanxade.

## **Budget primitif 2014 – Budget « Z.A.E de Lanxade » – Adoption**

**D 2014 – 014**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** « ZAE de Lanxade » : C'est le budget donc que nous avons créé en début de séance, nouveau budget des ZAE. Donc premiers travaux pour 71 000 euros. Le terrain qui est actuellement porté par le budget principal devra ensuite être transféré au budget annexe après le règlement de la dernière échéance prévue cette année. Ces dépenses seront financées par la vente de deux lots pour une surface de 8 000 m<sup>2</sup> et pour un montant de 165 000 euros.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe ZAE de Lanxade.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 310 000.00 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 240 000,00 €, et celui de la section d'investissement à 70 000.00 €.

Un nouveau budget a été créé pour réaliser les études d'aménagement et les premiers travaux pour 71 000 €. Le terrain qui est actuellement porté par le budget principal devra ensuite être transféré au budget annexe, après le règlement de la dernière échéance prévue cette année.

Ces dépenses seront financées par la vente de 2 lots pour une surface de 8 000 m<sup>2</sup> (165 000 €).

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Budget « Complexe du Roc ».

<b>Budget primitif 2014 – Budget « Complexe du Roc » – Adoption</b>
---

**D 2014 – 015**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Donc la gestion, je rappelle que la gestion a été confiée à un partenaire, un prestataire pour un loyer de 25 000 euros, des travaux sont prévus en 2014, c'est les travaux de mise aux normes pour la sécurité, pour un montant de 20 000 euros. Les autres écritures sont des écritures d'équilibre pour la section d'investissement. Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe Complexe du Roc.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Ce budget retrace les écritures liées à la gestion et à l'exploitation d'un bâtiment à vocation touristique et sportive.

La totalité du budget primitif s'élève à 202 209,04 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 90 000,00 €, et celui de la section d'investissement à 112 209,04 €.

La gestion a été confiée à un prestataire pour un loyer de 25 000 €.

Des travaux sont prévus en 2014 pour un montant de 20 000 €. Les autres écritures sont des écritures d'équilibres pour la section d'investissement.

### **PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Complexe du Roc ».

### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Donc maintenant nous passons au budget annexe concernant les « Transports Urbains ».

**Budget primitif 2014 – Budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » – Adoption**

**D 2014 – 016**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

**PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Pour la première année, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a perçu le produit du versement destiné à couvrir le déficit de fonctionnement de ce budget. 2014 permettra de faire un premier bilan sur la perception de ce produit et sur la mise en place du transport à la demande sur le territoire, l'intégralité du territoire de la CAB. En 2014, 470 000 euros sont prévus en investissement avec notamment le remplacement d'un bus pour 260 000 euros, la mise aux normes des arrêts de bus pour 123 000 euros et l'acquisition d'arrêts de bus et l'informatisation pour 55 000 euros. Afin de développer ces lignes sur le territoire de l'agglomération, deux chauffeurs ont été recrutés fin 2013 ce qui impactera le budget en année pleine 2014.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe Transports Urbains Bergeracois.

**M. le Président :** Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

**DELIBERATION ET VOTE**

Ce budget retrace les écritures liées à la gestion et à l'exploitation des transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Pour la première année la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a perçu le produit du versement destiné à couvrir le déficit de fonctionnement de ce budget. 2014, permettra de faire un premier bilan sur la perception de ce produit, et sur la mise en place du transport à la demande sur le territoire de la C.A.B.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 458 439,05 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 809 278,00 €, et celui de la section d'investissement à 649 161,05 €.

En 2014, 460 000 € sont prévus en investissement avec notamment le remplacement d'un bus (260 000 €), la mise aux normes des arrêts bus (123 000 €), l'acquisition d'arrêts de bus et l'informatisation pour 55 000 €.

Afin de développer ces lignes sur le territoire de l'agglomération 2 chauffeurs ont été recrutés fin 2013, ce qui impactera le budget en année pleine en 2014.

**PROPOSITION :**

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois ».

#### **DECISION :**

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le président :** Nous passons au budget annexe concernant « l'Assainissement Non Collectif ».

### **Budget primitif 2014 – Budget annexe Assainissement Non Collectif – Adoption**

#### **D 2014 – 017**

**RAPPORTEUR : Daniel LAUVIE**

#### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Lauvie :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté d'Agglo Bergeracoise assure le contrôle des assainissements non collectifs. Le marché de prestations de service attribué à l'entreprise VEOLIA en 2013 arrivant à échéance un nouveau marché de prestations de service passé sur appel d'offre ouvert a été lancé pour 2014, c'est l'entreprise VEOLIA qui a été retenue. S'agissant d'un service industriel et commercial les dépenses doivent être équilibrées par les redevances acquittées par les bénéficiaires du service. Il faut cependant souligner que l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE verse une aide au contrôle des installations qui est intégralement répercutée sur la facture des usagers dont le contrôle est conforme.

Au niveau des dépenses, les principaux postes de dépenses pour la Communauté d'Agglo sont les suivants :

Le paiement des contrôles au prestataire de service : 165 000 euros ;

Les charges de personnel : 65 000 euros.

Les charges de personnel correspondent à 50 % d'un poste de secrétariat de la Communauté d'Agglo qui assure la facturation et des postes de deux agents et du technicien qui assurent le suivi et le contrôle de la prestation de service.

Les recettes, elles sont constituées essentiellement par la facturation aux usagers et prestations de contrôle pour 190 000 euros et les subventions de l'Agence de bassins pour 100 000 euros.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2014 du budget annexe de l'Assainissement Non Collectif.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? 2 abstentions.

#### **DELIBERATION ET VOTE**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2014 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise assure le contrôle des assainissements non collectifs.

Le budget est tenu selon la norme comptable et budgétaire M49 applicable aux services de l'eau et de l'assainissement.

Le marché de prestations de service attribué à l'entreprise VEOLIA en 2013 arrivant à échéance, un nouveau marché de prestations de services passé sur appel d'offres ouvert a été lancé pour 2014.

S'agissant d'un service industriel et commercial, les dépenses doivent être équilibrées par les redevances acquittées par les bénéficiaires du service.

Il faut cependant souligner que l'Agence de l'Eau Adour Garonne verse une aide aux contrôles des installations qui est intégralement répercutée sur la facture des usagers dont le contrôle est conforme.

La totalité du budget primitif s'élève à 307 418,78 €. L'équilibre général de la section de fonctionnement s'établit à 295 762,67 €, et celui de la section d'investissement à 11 656,11 €.

#### ① Les dépenses :

Les principaux postes de dépenses pour la communauté d'agglomération sont les suivants :

- Le paiement des contrôles au prestataire de service (165 000.00 €) ;
- Les charges de personnel (75 000 €).

Les charges de personnel correspondent à 50 % d'un poste de secrétariat de la communauté d'agglomération qui assure la facturation, et des postes de deux agents et du technicien qui assurent le suivi et le contrôle de la prestation de service.

#### ② Les recettes :

Elles sont constituées essentiellement par :

- La facturation aux usagers des prestations de contrôle (190.000 €).
- Les subventions de l'Agence de Bassin (100 000.00 €).

#### PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2014 du budget annexe de l'assainissement non collectif.

#### DECISION :

Adopté par 55 voix pour, 2 abstentions.

**M. le Président :** Très bien ! Bon, écoutez, tout ce qui concerne notre budget principal, budgets annexes c'est fait, je vous remercie. Nous allons maintenant passer au dossier suivant qui concerne une demande d'avance de subvention pour



l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre, un dossier si je puis dire classique que nous présente Jean-Michel Bournazel.

<b>Demande d'avance de subvention pour l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre</b>
---

**D 2014 - 018**

**RAPPORTEUR : Jean-Michel BOURNAZEL**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Bournazel :** Merci Président. Il faut quand même noter que l'Office de Tourisme est devenu Office de Tourisme de Bergerac Sud Dordogne. Cette demande correspond aux vœux de Monsieur Jean-Paul Bourgeois, président du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Bergerac Sud Dordogne qui avait sollicité dès la fin janvier la Communauté d'Agglomération de Bergerac pour bénéficier d'une avance sur subvention de 120 000 euros au titre de l'exercice 2014. Cette demande d'avance de subvention lui facilite le règlement des salaires des employés de l'Office de Tourisme en début d'année. Le montant global de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme de Bergerac Sud Dordogne était, pour rappel, de 270 000 euros. En conséquence, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une avance sur subvention de 120 000 euros pour l'Office de Tourisme de Bergerac Sud Dordogne au titre de l'exercice 2014.

**M. le Président :** Merci. Monsieur Léturgie.

**M. Léturgie :** Juste une remarque sur cette délibération, tant qu'à faire si on pouvait rectifier la faute de concordance des temps pour qu'elle figure en bon français dans le texte ça serait bien puisque dans le texte il est écrit « comme chaque année par lettre en date du 29 janvier 2014, Monsieur Jean-Paul Bourgeois, président de l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre avait sollicité la Communauté d'Agglomération » c'est « a sollicité ».

**M. le Président :** Merci pour cette précision orthographique ! Voilà et tous les enseignants qui sont dans cette assemblée acquiescent. Bien qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

**DELIBERATION ET VOTE**

Comme chaque année, par lettre en date du 29 janvier 2014, M. Jean-Paul BOURGEOIS, Président de l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre a sollicité la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin de bénéficier d'une avance sur subvention de 120 000 € au titre de l'exercice 2014.

A noter que le montant global de la subvention attribuée à l'O.T.S.I. en 2013 était de 270 000 €.

**PROPOSITION :**

En conséquence, les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une avance sur subvention de 120 000 € pour l'Office de Tourisme de Bergerac Pourpre au titre de l'exercice 2014.

## **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Dossier concernant la mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la ville de Bergerac à la Communauté d'Agglomération, Monsieur Portolan.

**Convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la ville de Bergerac à la Communauté d'agglomération Bergeracoise**

**D 2014 - 019**

**RAPPORTEUR : Jean-Claude PORTOLAN**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Portolan :** Dans le cadre des transferts de compétences relevant des services techniques entre la ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et dans un souci d'optimisation et d'amélioration des services, il s'avère indispensable que la CAB bénéficie de la collaboration du Directeur des Services Techniques de la ville de Bergerac. La convention que nous vous proposons ce soir, elle définit un certain nombre de tâches et de domaines d'intervention du Directeur des Services Techniques à titre gracieux. Ensuite l'article 1 définit l'objet et la durée de la mission, c'est pour 2013 et 2014, les conditions de la mise à disposition, il est clair que si des frais sont engendrés par ces interventions c'est la CAB qui les prend en charge et les règle, article 3 les contentieux. Une toute petite précision, si l'intervention du Directeur des Services Techniques de la ville devait dériver par rapport à la mission qui lui est donnée, la convention serait revue. En conséquence, nous vous proposons d'approuver cette convention.

**M. le Président :** Merci. Sur ce dossier qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Dans le cadre des transferts de compétences relevant des services techniques entre la Ville de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et dans un souci d'optimisation et d'harmonisation des services, il s'avère indispensable que la CAB bénéficie de la collaboration du Directeur des Services Techniques de la Ville de Bergerac.

Celle-ci concerne :

- l'accompagnement des services transférés dans un souci de continuité de la qualité du service rendu,
- la coordination des opérations intéressant à la fois la CAB et la Ville de Bergerac, entre autres collectivités,

- La réflexion et l'organisation des services communs potentiellement à mettre en place dans le schéma de mutualisation actuel et à venir,
- L'apport d'une expertise et expérience avérées dans la direction des services techniques et la conduite de projets structurants.

La direction générale des services techniques de la CAB comprenant les compétences et services suivants :

- Voirie et eaux pluviales
- Patrimoine
- Grands projets (centre aqualudique, PLR, PPE, etc...)
- Ordures ménagères

La convention jointe ci-après précise les modalités de la mise à disposition (objet, durée).

#### **PROPOSITION :**

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

#### **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Monsieur Chouet va nous présenter l'aménagement du bourg de Monbazillac, il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne, Monsieur Chouet.

**Aménagement du bourg de Monbazillac – Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne.**

**D 2014 - 020**

**RAPPORTEUR : François CHOUET**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chouet :** Dans le cadre de l'aménagement du bourg, la Communauté d'Agglomération a décidé de réaliser une tranche de travaux sur un linéaire de 300 mètres comprise entre le parking de l'église et la départementale n°17. Outre le fait de relier les bâtiments communaux au centre bourg, cet aménagement va permettre de sécuriser la traversée du bourg, de créer des trottoirs revêtus aux normes, de renforcer le réseau d'eaux pluviales, d'embellir par le choix et l'harmonisation des matériaux et les aménagements paysagers. Le coût de cette phase est estimé à 350 000 euros hors taxes, 420 000 euros TTC hors réfection de chaussée, ces travaux touchant la RD 13, le Conseil Général de la Dordogne sera sollicité pour une

subvention au titre des travaux d'édilité. En conséquence, les membres du Conseil sont invités à autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**M. le Président :** Merci. La subvention correspondrait à 40 % des travaux de la chaussée pour être tout à fait précis, Monsieur le Maire de Monbazillac tu auras le plaisir de voir le Tour de France traverser le bourg de Monbazillac, satisfait ? Et Colombier aussi ! Et Colombier, tout à fait. Bon, un excellent travail qui a été réalisé sur l'aménagement de ce bourg effectivement qui le met en valeur.

**M. Peyrebrune :** Ça sera une belle réalisation et je crois que l'image que l'on pourra retrouver au niveau de la télévision et ce qui pourra être projeté au niveau national et international sera je crois une très belle image et comment dirais-je, donnera un impact très important pour Monbazillac et le Bergeracois en général puisque j'ai toujours voulu qu'il y ait ce lien Monbazillac-Bergerac, j'y tiens beaucoup et je tiens ici à l'affirmer ce soir, deux sites touristiques Monbazillac Bergerac et merci Président parce que ça c'est une belle chose, merci.

**M. le Président :** Merci Jean-Pierre. Et Michel aussi pour Colombier, donc qui permettra à Colombier d'être vu dans le monde entier, là aussi. Voilà. Ça va passer vite mais quand même ! Très bien sur ce dossier qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci aux conseillers généraux présents de soutenir ce dossier pour la demande de subvention.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg de Monbazillac, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a décidé de réaliser une tranche de travaux au droit du groupe scolaire et de la salle des fêtes, c'est-à-dire la section de la route départementale n°13 longue de 300 mètres comprise entre le parking de l'église récemment créé et la voie communale n°201 (voir plan ci-joint).

Outre le fait de relier les bâtiments communaux au centre bourg, cet aménagement va permettre :

- De sécuriser la traverse de bourg pour l'ensemble des usagers,
- De créer des trottoirs revêtus aux normes PMR,
- De renforcer le réseau d'eaux pluviales,
- D'embellir par le choix et l'harmonisation des matériaux et les aménagements paysagers

Le coût de cette phase est estimé à 350 000 € Hors Taxes (420 000 € T.T.C.) hors réfection de chaussée.

Ces travaux touchant la R.D. 13, le Conseil Général de la Dordogne peut-être sollicité pour une subvention au titre des travaux d'édilité.

## **PROPOSITION :**

En conséquence, les membres du Conseil sont invités à autoriser M. le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne, ainsi qu'à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Rétrocession du terrain pour la réalisation du giratoire d'accès à la zone ANS, Monsieur Chouet.

### **Rétrocession de terrain pour la réalisation du giratoire d'accès à la zone ANS**

**D 2014 - 021**

**RAPPORTEUR : François CHOUET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M Chouet :** Oui alors là il nous est proposé de racheter une parcelle de 75.82 mètres carrés au prix de 7.50 euros, le prix que nous avons vendu le terrain à BIO INOX. Nous sommes obligés de racheter cette parcelle tout simplement parce que BIO INOX avait décidé dans sa programmation et dans son projet d'acheter rapidement cette parcelle de 17 000 et quelques mètres carrés et nous n'étions pas prêts au niveau de l'étude de l'emprise du giratoire à cette époque-là. C'est pour ça qu'aujourd'hui nous vous demandons d'accepter de racheter cette petite parcelle de 75 m<sup>2</sup>. Il est donc proposé de désigner Maître Sandrine Bonneval, notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente et à intervenir et il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la CAB à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Dans le cadre du transfert de la société Bio-Inox sur la zone A.N.S, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a cédé un terrain de 17 200 m<sup>2</sup> à l'entreprise au prix de 7,5 € H.T le m<sup>2</sup> (acte de vente signé le 27 décembre 2013).

Afin de permettre la réalisation du carrefour-giratoire d'accès à la zone A.N.S, il est nécessaire que la société Bio-Inox rétrocède à la CAB une emprise foncière d'environ 75,82 m<sup>2</sup> (plan joint). Cette vente s'effectuera au prix de 7,5 € H.T le m<sup>2</sup> soit pour un montant total de 568,65 € H.T (conformément au prix d'acquisition payé initialement par la société et à l'estimation des domaines).

### **PROPOSITION :**

Il est proposé de désigner Maître Sandrine BONNEVAL, Notaire à Bergerac, pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

Il est donc demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président de la CAB à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

### **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Nous passons au dossier suivant, la compétence supplémentaire, c'est-à-dire l'aménagement numérique, et l'adhésion au Syndicat Mixte Périgord Numérique, dossier extrêmement important que nous présente Armand Zaccaron.

<b>Compétence supplémentaire « Aménagement numérique » et adhésion au Syndicat Mixte Périgord Numérique</b>
---

**D 2014 - 022**

**RAPPORTEUR : Armand ZACCARON**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Zaccaron :** Merci Président, chers collègues. Donc effectivement comme le rappelle le Président à l'instant, il s'agit d'un dossier extrêmement important et là aussi ça consiste à ne pas rater le train, en l'occurrence numérique. J'en vois qui sourient parce qu'ils savent l'attachement qui est le mien à ces questions mais ce n'est pas grave. Donc je ne vais pas vous lire tout le document, vous l'avez sous les yeux, mais pour résumer les choses je veux quand même rappeler qu'il s'inscrit pleinement dans le plan national de mise en place du très haut débit, décliné régionalement et départementalement, qu'au niveau du département il a fait l'objet de maintes et maintes réunions pour finir par convaincre un des, comment dire, des partenaires potentiels les plus importants à savoir le Syndicat des Energies de la Dordogne. Ce fut fait courant fin d'année et la volonté du département à partir de là c'était de créer les conditions de la mise en place d'un Syndicat Mixte ouvert pouvant accueillir tous ceux qui à un moment ou à un autre, et c'est encore le cas aujourd'hui, veulent et souhaitent nous rejoindre. Parmi ces partenaires évidemment du Syndicat Mixte ouvert Périgord Numérique, il y a la Région, le Département, le SDE 24 comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il y a également la CAP, il y a la CAB, si on en décide ainsi évidemment, et il y a l'ensemble des EPCI qui le souhaitent. Et les statuts prévoient que tout au long des années qui vont venir, les portes restent ouvertes pour toutes celles et ceux qui veulent intégrer cette structure. Alors c'est un projet extrêmement important puisque lors du budget primitif du département nous avons voté une autorisation de programme de 25 millions d'euros. Et ceci va se faire sur les 6 années qui sont à venir. Donc vous voyez c'est un investissement extrêmement important parce que l'aménagement du territoire en terme de numérique vous imaginez bien que c'est indispensable, surtout sur nos sites économiques, sans oublier évidemment les sites qui accueillent les établissements scolaires, le tourisme, les sites publics, de service public, mais aussi les services de soin. J'en passe et des meilleures puisque créant l'outil on créera aussi des besoins. Je ne vais pas rentrer dans le détail technique parce que j'en suis bien incapable mais ce que je sais c'est que ces travaux d'aménagement se feront avec la double volonté d'une part d'optimiser l'existant et d'autre part de créer les conditions d'un fibrage à terme des

10-12 ans qui viennent dans chaque foyer. C'est le fameux FTTH. Alors je ne m'amuserai pas à traduire ça en anglais parce que je crois qu'il y a une accalmie, que le beau temps revient donc je ne voudrais pas que ça s'empire. Voilà donc chers collègues, le Président vous invite non seulement à adopter l'idée d'une compétence supplémentaire, ça veut dire tout ce qui est écrit dans le document à savoir la modification des statuts, etc, etc., mais aussi évidemment d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert Périgord Numérique.

**M. le Président :** Merci Armand. Sur ce dossier, comme Armand l'a bien indiqué particulièrement important pour notre désenclavement, désenclavement aérien, désenclavement routier, désenclavement ferré, nous avons le désenclavement numérique et peut-être que par la suite il y aura le désenclavement des esprits mais ça c'est autre chose ! Bien, sur ce dossier y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions je le sou mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

## **DELIBERATION ET VOTE**

La stratégie d'aménagement numérique du territoire de l'ensemble du département de la Dordogne, portée collectivement, vise à terme à permettre à tous d'avoir un accès au très haut débit, conformément aux orientations gouvernementales et à la volonté de la Région Aquitaine dans lesquelles s'inscrivent pleinement les orientations proposées par le Conseil Général de la Dordogne.

En effet, la volonté du département est d'associer l'ensemble des collectivités et plus particulièrement les établissements publics de coopération intercommunale à la fiscalité propre. Elle s'est traduite dans les faits par la création de la Commission Départementale d'Aménagement Numérique du Territoire (CDANT) lors de la commission permanente du Conseil Général du 29 juillet 2013.

La stratégie partagée entre la Région Aquitaine et les 5 départements consiste à créer à l'échelon de chaque département un syndicat mixte ouvert chargé de la définition de la stratégie d'aménagement numérique départementale et de la conception et construction des infrastructures numériques.

Les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « Périgord Numérique » ont été adoptés à l'unanimité en session plénière du Conseil Général le 14 novembre 2013. L'article premier propose aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre volontaire d'en être membres.

Conformément à l'article 5-2 des statuts, la communauté d'agglomération Bergeracoise sera représentée par 2 délégués au comité syndical

L'article 8-2 prévoit une participation à hauteur de 4 % (10.000 €) aux charges nettes de fonctionnement qui sont évaluées à 250.000 € par an.

Il apparaît donc opportun d'étendre les compétences de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise dans le domaine de l'aménagement numérique et d'adhérer au syndicat mixte ouvert Périgord numérique.

## **PROPOSITION :**

Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire :

- de décider l'extension des compétences de la communauté d'agglomération par l'ajout de la compétence supplémentaire « aménagement numérique » telle qu'elle résulte de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales
- de décider d'adhérer au syndicat mixte ouvert « Périgord Numérique » conformément aux statuts du syndicat annexés à la présente délibération
- de décider en conséquence de la modification des statuts de la communauté d'agglomération bergeracoise
- de soumettre cette délibération à l'approbation des conseils municipaux de chaque commune membre qui devra concomitamment se prononcer sur le transfert effectif de cette compétence à son profit
- de préciser que cette délibération sera notifiée au Conseil Municipal de chaque commune membre ; que chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire pour se prononcer sur la modification des compétences et des statuts ; qu'à défaut de délibération dans ce délai, la réponse du Conseil Municipal est réputée favorable ; que la décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ; que cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat.
- de préciser que la compétence ainsi définie sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir
- de préciser que l'adhésion au syndicat mixte ouvert « Périgord numérique » est subordonnée à la prise de compétence issue de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales
- de le charger de notifier la présente délibération aux Maires des communes membres
- de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

#### **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Je donne la parole à Alain Brettes concernant un dossier aussi extrêmement important, qui est le CADET, plus précisément le Contrat Aquitaine de Développement de l'Emploi Territorial du Territoire du Bergeracois, donc qui concerne plus particulièrement la Région et les rapports contractuels que nous avons avec le Conseil Régional qui a souhaité, Alain Brettes va vous le présenter, donc flécher ces crédits en terme de développement économique sur le Bergeracois bien évidemment par rapport à la situation très particulière concernant l'emploi que l'on connaît actuellement comme d'autres territoires dans d'autres départements.

<b>Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial du Territoire du Bergeracois - Adoption</b>
--



**RAPPORTEUR : Alain BRETTE**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Brettes :** Merci Président. Donc comme il a été dit, la région Aquitaine a proposé en juin 2013 la mise en place d'un Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial du Territoire du Bergeracois, donc ce fameux CADET, d'une durée maximale de 5 ans, destiné à mobiliser au bénéfice de bassins d'emplois en difficulté dans le cadre d'une stratégie commune ses propres dispositifs d'intervention en matière de développement économique et de formation en coordination avec les moyens d'action des collectivités publiques et d'autres partenaires sociaux économiques. Alors comment ce CADET a-t-il été élaboré ? Il a été élaboré à partir de diagnostics territoriaux qui ont été réalisés ces dernières années et en particulier dans le cadre du PLR, Plan Local de Revitalisation. Alors très synthétiquement sur le plan côté faiblesses au niveau du diagnostic, on peut relever une moindre qualification de la population active, une sur-représentation de la population retraitée, un important recours aux temps partiels et globalement un revenu moyen inférieur à celui de territoires comparables, avec un fort taux d'allocataires très dépendants de prestations sociales et bien sûr un taux très élevé de chômage puisqu'on arrive à 12.6, 12.7 de la population active.

Au niveau du potentiel, les points positifs, ce potentiel on peut souligner la présence d'un aéroport très important à Bergerac, la présence d'unité de recherche IMPERIAL TOBACCO, unité de recherche à laquelle on peut rajouter des profils scientifiques très qualifiés que l'on retrouve dans les entreprises locales, un potentiel de développement économique, touristique, qui peut être exploité et également un solde positif d'arrivées de jeunes ménages. Voilà donc à partir de ces constats, le CADET s'organise autour de 5 axes de travail que je vais vous définir.

Premier axe de travail c'est l'accompagnement des entreprises industrielles du territoire donc actuellement il y a des diagnostics qui sont faits auprès d'entreprises industrielles, ils sont au nombre de 50 et bien sûr ces diagnostics seront suivis d'accompagnements individualisés par rapport aux projets tels qu'ils ont été définis. Et il y aura également des actions collectives qui pourront être mises en place.

Le deuxième axe c'est la promotion de l'entrepreneuriat. Donc là, il s'agit de renforcer la coordination des structures d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises. Il s'agit également de s'attacher au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire qui est déjà bien représentée et qui doit pouvoir servir de support au développement de nouvelles activités, je cite : recyclerie, mobilité, entreprises d'insertion, valorisation des circuits pro. Et enfin, en soutenant le développement et la structuration de filières mal identifiées sur le territoire telles que la valorisation de déchets, la chimie végétale, la silver économie, alors la silver économie c'est l'économie au service des aînés, ou les métiers de la communication et de la création avec un recours important aux moyens numériques, ça vous a été précisé précédemment.

Troisième axe, il s'agit de la poursuite et du renforcement de la valorisation des lieux d'accueil économiques. Alors d'abord ceux existants, les zones d'activités déjà bien remplies, ou en cours d'aménagement telle ANS, en face de la Poudrerie. Donc tout à l'heure on vous a précisé qu'on comptait y installer BIO INOX. Ceux à créer, des

télécentres pépinières d'entreprises dédiés aux activités artisanales, numériques, agroalimentaires ou autres.

Quatrième axe, il s'agit du développement du potentiel économique touristique, assis sur le patrimoine naturel autant que bâti du territoire et sur la réputation de son vignoble. Mais ces éléments d'attractivité de toile de fond doivent être assortis très concrètement de capacités et modalités d'accueil modernes, connectées séduisantes – donc on peut ici parler par exemple du parc aqualudique – et puis structurées également, activités structurées afin de retenir le plus possible les touristes sur le territoire.

Et enfin le dernier axe, il s'agit de la formation et de l'orientation tout au long de la vie des jeunes et moins jeunes bergeracois afin que d'une part ils acquièrent localement des compétences valorisables dans les entreprises et que symétriquement celles-ci trouvent les ressources humaines permettant leur développement.

Voilà, donc ce CADET, comme vous l'avez compris, ce sera un ensemble d'actions qui feront l'objet de partenariats très affichés et de financements très spécifiques. De plus, un bilan annuel d'exécution de ce CADET vous sera présenté ainsi qu'à l'Assemblée Régionale. Donc il vous est proposé aujourd'hui d'adopter ce Contrat Aquitain de Développement Territorial de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et d'autoriser Monsieur le Président de cette communauté de pouvoir le signer.

**M. le Président :** Merci. Il est important aussi de préciser que ce document a été présenté et adopté par le Conseil Régional le 16 décembre en même temps que les CADET pour les villes d'Oloron et d'Hagetmau et il devrait être présenté début 2014 au Conseil Général de la Dordogne. Donc on voit bien que c'est, je dirais, l'union de tous les moyens dont dispose le Conseil Régional en terme d'intervention donc on les concentre et on flèche bien tous ces moyens-là sur un territoire qui traverse un certain nombre de difficultés. Donc là aussi on est je dirais dans une relation très contractuelle avec le Conseil Régional et ce CADET va permettre aussi à d'autres partenaires de venir intervenir bien sûr, je pense au Conseil Général, et puis bien sûr avec toutes nos interventions, nous au niveau de la Communauté d'Agglomération. En clair, on est en train de mettre le paquet avec des collectivités et je dirais les rapports que nous entretenons avec ces collectivités nous permettent bien évidemment de pouvoir flécher et concentrer tous les efforts sur un même lieu. Donc c'est, je dirais là aussi un acte politique particulièrement important, majeur. Je peux vous garantir que ce territoire-là n'avait pas vécu ceci depuis des lustres. Qu'à un moment donné toutes les forces en présence, forces qui interviennent de manière efficace, concrète, puissent se rassembler autour d'un véritable projet d'aménagement de ce territoire et en terme d'aides économiques. Voilà. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Lhaumond.

**M. Lhaumond :** Oui, ce CADET c'est une action du Conseil Régional et on peut constater à travers le document qu'il y a beaucoup de partenaires qui agissent en règle générale sur l'emploi qui y sont, qui y figurent mais par contre il y a un grand absent à mon avis, enfin à mon avis, c'est le MEDEF. Je ne vois pas le MEDEF dans les partenaires, j'en ai vu d'autres mais je ne vois pas le MEDEF. Est-ce que c'est une volonté de leur part ou est-ce qu'on ne les a pas sollicités, enfin la Région ne les a pas sollicités ? Voilà ma question.

**M. le Président :** Ce n'est pas, Monsieur Lhaumond, ce n'est pas le rôle du MEDEF. Qu'est-ce que viendrait faire le MEDEF, c'est une organisation professionnelle patronale, je ne vois pas ce qu'elle viendrait faire dans cette organisation. Par contre que la Chambre de Commerce et d'Industrie intervienne oui, les Chambres

Consulaires oui, et elle intervient, mais le MEDEF c'est une organisation patronale, professionnelle je ne vois pas ce qu'elle pourrait venir apporter au niveau de ce contrat aquitain. Elle n'est pas compétente.

**M. Lhaumond :** Mais Monsieur le Président, si vous permettez, il ne faut pas me prendre pour un lapin de huit jours ! Il y a quand même la CGPME ! Il y a la CGPME donc je ne vois pas pourquoi le MEDEF n'aurait pas autant sa place...

**M. le Président :** Non

**M. Lhaumond :** Si, si, il y a la CGPME dans le partenariat, l'entrepreneuriat, promouvoir l'entrepreneuriat !

**M. le Président :** C'est sur une action, Monsieur Lhaumond, si vous regardez bien, si vous lisez bien votre dossier, que la CGPME intervient à ce niveau-là sur une action très particulière. Voilà, et c'est sur une action bien spécifique qu'elle intervient. Le MEDEF n'y est pas parce qu'il n'intervient pas et qu'il n'a pas compétence. Là, il y avait une action très particulière qui méritait d'être inscrite mais en aucune manière je ne vous ai pris pour un lapin de huit jours ! On me souffle, on dit d'habitude un perdreau ou une palombe de huit jours ! C'est la myxomatose ! Bien, sur ce dossier d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres je le soumetts au vote. Qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

## **DELIBERATION ET VOTE**

La région Aquitaine a proposé en juin 2013 (délibération 2013.1319.SP), au titre de ses compétences, la mise en place sur cinq territoires d'un contrat aquitain de développement de l'emploi territorial (Cadet), d'une durée maximale de cinq ans, destiné à mobiliser, au bénéfice de bassins d'emplois en difficulté, dans le cadre d'une stratégie commune, ses propres dispositifs d'intervention en matière de développement économique et de formation en coordination avec les moyens d'actions des collectivités publiques et d'autres partenaires socio-économiques.

Spécifiquement, le territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été identifié pour faire l'objet d'un Cadet qui constituera un élément du contrat de cohésion et de développement territorial, nouvel outil de mise en œuvre de la politique contractuelle lui-même délibéré le 16 décembre 2013 par le Conseil régional.

Les réunions de travail intervenues au deuxième et troisième trimestre 2013 ont permis d'élaborer le projet de plan d'actions du Cadet bergeracois.

Ce document a été présenté et adopté par le Conseil Régional d'Aquitaine le 16 décembre 2013. Il sera présenté en début d'année 2014 au Conseil Général de Dordogne.

## **PROPOSITION :**

Il vous est donc proposé aujourd'hui :

- d'adopter le Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à signer ce Cadet avec la Région Aquitaine et le Conseil Général de Dordogne.

## **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Nous passons au service public d'assainissement non collectif, le règlement du service, Monsieur Delteil.

### **Service public d'assainissement non collectif - Règlement du service**

**D 2014 - 024**

**RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Delteil :** La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire, il est proposé l'adoption d'un nouveau règlement de service SPANC afin d'harmoniser les tarifs des contrôles sur les 27 communes membres. Par délibération en date du 13 mai 2013, un premier règlement a été adopté afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires et l'harmonisation des tarifs, il est proposé d'y apporter les modifications suivantes :

Articles 4 et 9 à la liste des rejets interdits a été ajouté « ainsi que dans les fossés des routes départementales sauf convention avec la collectivité pour des réhabilitations ».

A l'article 9 c'est la référence à la norme AFNOR XP DUT 64.1 de mars 2007, il y aura écrit « en vigueur » à côté.

Annexe 3, la phrase concernant les contrôles de bonne exécution, il était écrit « veuillez contacter les techniciens suivants » a été remplacée par « concernant les contrôles de bonne exécution veuillez contacter le technicien dont les coordonnées sont indiquées sur le contrôle d'implantation ». Les coordonnées des techniciens ont été effacées car il arrive sur la durée d'un contrat qu'ils ne soient plus en poste ou que leurs coordonnées changent.

Et à l'annexe 4, le tableau des prix a été modifié car les tarifs sont désormais les mêmes sur tout le territoire.

Donc pour tous les types de contrôles sur tout le territoire, le diagnostic de l'existant 76 euros, le contrôle périodique 65 euros, le contrôle pour vente immobilière 100 euros, l'instruction de certificat d'urbanisme 80 euros, le contrôle de conception et d'implantation conforme 25 euros, le contrôle de conception et d'implantation non conforme 95 euros et le contrôle de bonne exécution conforme 40 euros et le contrôle de bonne exécution non conforme 125 euros. En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'adoption de ce règlement.

**M. le Président :** Merci. Qui vote contre ? S'abstient ? Dossier adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET VOTE**

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a la compétence Assainissement Non Collectif sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé l'adoption d'un nouveau règlement du service SPANC afin d'harmoniser les tarifs des contrôles sur les 27 communes membres.

Le Règlement de Service précise les prestations assurées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ainsi que les obligations respectives du SPANC, des usagers et du prestataire.

Par délibération en date du 13 mai 2013 (délibération 2013-118), un premier règlement a été adopté.

Afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires et l'harmonisation des tarifs, il est proposé d'y apporter les modifications suivantes :

- Articles 4 & 9 : à la liste des rejets interdits, a été ajouté : « **ainsi que dans les fossés des routes départementales (sauf convention avec la collectivité pour des réhabilitations)** ».
- Article 9 : la référence « norme AFNOR XP DTU 64.1 de mars 2007 » a été remplacée par « norme AFNOR XP DTU 64.1 en vigueur »
- Annexe 3 : La phrase « Concernant les contrôles de bonne exécution (contrôle avant remblaiement des dispositifs), **veuillez contacter les techniciens suivants** : » a été remplacée par « Concernant les contrôles de bonne exécution (contrôle avant remblaiement des dispositifs), **veuillez contacter le technicien dont les coordonnées sont indiquées sur le contrôle d'implantation.** »

*Les coordonnées des techniciens ont été effacées car il arrive sur la durée d'un contrat qu'ils ne soient plus en poste ou que leurs coordonnées changent.*

- Annexe 4 : le tableau des prix a été modifié car les **tarifs sont désormais les mêmes sur tout le territoire**. Il y a simplement 2 tarifs à modifier : les diagnostics de l'existant et les contrôles périodiques qui passent respectivement de 59€ à 76€ et 49€ à 65€ pour les communes de l'ex CCDEL. Il n'y a aucun changement pour les usagers des communes de l'ex CCBP et de l'ex CCTVB.

Type de contrôle	Anciens tarifs CCDEL	Anciens tarifs CCBP et CCTVB	Nouveaux tarifs CAB (en euros)
Diagnostic de l'existant	59	76	76
Contrôle périodique	49	65	65
Contrôle pour vente immobilière	100	100	100
Instruction Certificat d'Urbanisme	80	80	80

Contrôle de conception et d'implantation conforme	25	25	25
Contrôle de conception et d'implantation non conforme	95	95	95
Contrôle de bonne exécution conforme	40	40	40
Contrôle de bonne exécution non conforme	125	125	125

**PROPOSITION :**

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur :  
- l'adoption du Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC

**DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Monsieur Delteil vous poursuivez en présentant la composition du jury concernant le marché de maîtrise d'œuvre vélo route voie verte.

<b>Composition du jury - marché maîtrise d'œuvre vélo route voie verte</b>
--

**D 2014 -025**

**RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Delteil :** Donc la CAB s'est investie dans le projet de vélo route voie verte sur son territoire. Ce projet contribuera très largement au développement des modes de déplacement doux sur le Grand Bergeracois. Un tracé d'environ 60 km est donc envisagé sur le territoire de la CAB ainsi depuis Tuilières à Mouleydier où il sera possible de rejoindre le département de la Gironde à vélo par les rives droite et gauche de la Dordogne. La CAB a lancé une procédure d'appel d'offre ouvert concernant le marché de maîtrise d'œuvre relative à ce projet en décembre 2013. Conformément au code des Marchés publics pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructure, la CAB doit constituer un jury dans les conditions définies aux articles 22 et 24 qui émettra un avis motivé sur les candidatures et les offres. Le jury donc est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Donc le jury vélo route voie verte qui se réunira une seule fois, le jury est présidé de droit par le Président de la CAB ou son représentant Jacques Lamourane, le Président désignera 4 personnes dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché dont

3 auront une qualification en lien avec l'objet du marché. Donc Frédéric Delmares, vice-président chargé du dossier vélo route voie verte, Philippe Réaut, chef de service à la CAP et non pas à la CAB comme indiqué par erreur dans la délibération que vous avez, pôle maîtrise d'ouvrage routes et bords de l'Isle, il est en charge en outre de la voie verte sur l'agglomération périgourdine ; Lydie Laviaille chargée de mission au Conseil général Dordogne qui suit le projet de voie verte vélo route sur la vallée de L'Isle; Marie Vermeille chargée de mission à EPIDOR.

Le Conseil Communautaire doit donc élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Donc il est proposé la candidature des membres de la commission d'appel d'offre à savoir : titulaires : Georges Bassi, François Chouet, Jean-Michel Bournazel, Albert Rameix, Sylvie Chancogne.

Suppléants : Francis Papatanasios, Alain Chanut, Daniel Doillon, Colette Veysiere, Michel Bourgeois.

**M. le Président :** Merci. Sur ce dossier, qui vote contre ? S'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

## **DELIBERATION ET VOTE**

Un schéma national de développement des itinéraires de véloroutes et voies vertes a inscrit les vallées de la Dordogne et de l'Isle dans les itinéraires à développer.

Un Projet Interdépartemental a donc été lancé sur la vallée de la Dordogne comprenant un projet d'itinérance douce le long de la rivière Dordogne des sources à l'estuaire : un itinéraire de 400 km traversant 4 régions et 6 départements.

Cette véloroute voie verte rejoindra :

- la Véloroute des Pèlerins (Schéma européen),
- la Véloroute de la Loire à la Garonne (Schéma national).

La CAB s'est investie dans le projet de Véloroute Voie Verte sur son territoire. Ce projet contribuera très largement au développement des modes de déplacements doux sur le grand Bergeracois.

Un tracé d'environ 60 km est donc envisagé sur le territoire de la CAB. Ainsi, depuis « Tuilières » à Mouleydier, il sera possible de rejoindre le département de la Gironde à vélo par les rives droite et/ou gauche de la rivière Dordogne.

La CAB a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché de maîtrise d'œuvre relative à ce projet en décembre 2013.

Conformément au Code des Marchés Publics, pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures, la CAB doit constituer un jury, dans les conditions définies aux articles 22 et 24, qui émettra un avis motivé sur les candidatures et les offres.

Le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours.

Le jury est présidé de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant Monsieur Jacques LAMOURANE et comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le président du jury peut désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq.

Lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un marché, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ils sont désignés par le président du jury.

Tous les membres du jury ont voix délibérative.

Le Conseil communautaire est informé que Monsieur le Président propose de désigner :

- L' élu en charge du dossier : Monsieur Frédéric DELMARES
- Le technicien en charge du dossier voie verte à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
- Une chargée de mission au Conseil Général de la Dordogne en charge du projet sur la Vallée de l'Isle
- Une chargée de mission à Epidor en charge du dossier dans la basse vallée.

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants dans les conditions prévues à l'article 22 du code des marchés publics.

Une seule liste de candidats se présente :

##### **Titulaires**

Georges Bassi  
François Chouet  
Jean-Michel Bournazel  
Albert Rameix  
Sylvie Chancogne

##### **Suppléants**

Francis Papatanasios  
Alain Chanut  
Daniel Doillon  
Colette Veyssière  
Michel Bourgeois

#### **DECISION :**

A l'unanimité le Conseil Communautaire décide de voter à main levée.

La liste candidate recueille 57 voix.

Sont donc élus membres du jury pour le marché de maîtrise d'œuvre de la vélo route voie verte :

##### **Titulaires**

Georges Bassi  
François Chouet  
Jean-Michel Bournazel  
Albert Rameix  
Sylvie Chancogne

##### **Suppléants**

Francis Papatanasios  
Alain Chanut  
Daniel Doillon  
Colette Veyssière  
Michel Bourgeois



**M. le Président :** Madame Labarthe nous présente le règlement intérieur concernant l'utilisation du Cyberespace du Bureau d'Information Jeunesse de l'Espace Jeunes.

<b>Règlement intérieur - Utilisation du Cyberespace du Bureau Information Jeunesse de l'Espace Jeunes</b>
---

**D 2014 - 026**

**RAPPORTEUR : Cécile LABARTHE**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**Mme Labarthe :** Oui la ville de Bergerac a créé dans un même lieu en centre-ville face à la mairie, trois espaces, le BIJ qui auparavant était dans la galerie du Tortoni, c'est le Bureau Information Jeunesse qui comme son nom l'indique est un lieu de ressources pour les jeunes de moins de 25 ans en termes de logements, de job d'été, d'orientation et autres. Il y avait aussi un deuxième espace qui était l'Espace Jeunes qui accueille donc les 12 à 25 ans qui est un lieu de détente, d'information, d'échanges et d'émergence de projets aussi divers que le skate parc, les jeunes talents, les cultures urbaines, etc. Il y a un troisième espace donc qui est le Cyberespace qui est un service public gratuit d'accès à internet et aux outils bureautiques mais dans un but uniquement informatique et documentaire pour l'impression de CV, de lettres de motivation, de consultations d'annonces par exemple. La création de la CAB avait entraîné donc le transfert de ces lieux dédiés à la jeunesse dans le cadre de la compétence jeunesse prise par la CAB donc il convient de voter le Règlement Intérieur relatif à l'Espace Jeunes et au Cyberespace que vous avez en annexe.

**M. le Président :** Merci sur ce dossier questions ? Qui vote contre ? S'abstient ? Je vous remercie, adopté.

**DELIBERATION ET VOTE**

Dans le cadre des missions du Bureau Information Jeunesse, situé à Bergerac, a été créé un cyberespace réservé aux jeunes de moins de 26 ans. Il est destiné à un usage informatif et documentaire. Ce service ne fait pas concurrence aux cybercafés ou aux salles de jeux en réseau.

Un Espace Jeunes a également été créé dans ce local, à côté du Bureau Information Jeunesse. Cet espace, dédié aux jeunes de 12 à 25 ans, a pour vocation à être un lieu de détente, d'information et d'échange afin de favoriser l'émergence de projets et la mixité des publics.

Pour ces deux espaces, l'accès à internet se fait par le biais d'un ticket fourni par l'animateur pour une connexion limitée à une heure. L'utilisateur devra fournir son nom, prénom et numéro de téléphone conformément à la loi du 23 janvier 2006 relative à la CNIL.

Un règlement d'utilisation de ces services sera affiché dans le local et s'imposera de fait à tout visiteur.

## **PROPOSITION :**

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le présent règlement.

## **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Convention de partenariat entre le Comité d'Etablissement de la Fondation John Bost et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Monsieur Rochoir.

<b>Convention de partenariat entre le Comité d'Etablissement de la Fondation John Bost et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
--

**D 2014 - 027**

**RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Rochoir :** Merci, cette convention qui existait déjà entre le Comité d'Etablissement de la Fondation John Bost et l'accueil de loisirs de La Force dit en gros que la CAB s'engage à accueillir tous les enfants des salariés de la Fondation John Bost quelque soit leur lieu de résidence au même tarif que les familles résidant sur le territoire de la CAB. En contrepartie, le Comité d'Entreprise de la Fondation John Bost s'engage à verser une subvention annuelle et forfaitaire de 16 816 euros. Et le Comité d'Entreprise s'engage aussi à aider individuellement les enfants de ses salariés pour les camps organisés par les accueils de loisirs. Voilà, vous êtes donc invités à approuver les termes de cette convention que vous avez en annexe et à autoriser le Président à signer cette convention.

**M. le Président :** Merci Jean-Paul. Y a-t-il des questions ? Non. Merci, pour la Fondation qui vote contre ? S'abstient ? Adopté.

### **DELIBERATION ET VOTE**

Le Comité d'Etablissement (CE) de la Fondation John Bost est un partenaire privilégié qui a œuvré à la création de l'accueil de loisirs de La Force.

Le CE souhaite prolonger ce partenariat avec la CAB, gestionnaire de la structure.

Une convention établie entre les deux parties en définit les modalités, à savoir :

La CAB s'engage à recevoir au sein de ses accueils de loisirs tous les enfants de salariés de la Fondation John Bost qui souhaitent participer aux activités proposées les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires et ce quel que soit leur lieu de résidence. Ces familles bénéficieront des mêmes tarifs appliqués aux familles résidant sur le territoire de la CAB.

En contrepartie, le CE s'engage :

- à verser une subvention de fonctionnement à la CAB. Le montant de la subvention, annuelle et forfaitaire, s'élève pour l'année 2014 à 16.816 €. Elle sera versée mensuellement, par virement, et valorisé de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;
- à aider financièrement, et de manière individuelle, les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à un ou plusieurs camps organisés par l'un des accueils de loisirs.

### **PROPOSITION :**

Le Conseil Communautaire est donc appelé à :

- approuver les termes de cette convention de partenariat,
- à autoriser le Président à signer cette convention.

### **DECISION :**

Adopté par 57 voix pour.

**M. le Président :** Ecoutez mes chers collègues, nous arrivons au terme de notre Conseil Communautaire.

### **DECISIONS PRESENTEES POUR INFORMATION :**

#### **PRESENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Vous avez en dossier donc les décisions qui ont été prises pour information y a-t-il des questions ? Je me ferai un plaisir de vous y répondre. Il n'y en a pas, je vous remercie de votre participation active et efficace.

#### **Décisions prises par délégation du conseil en application de l'article L 52-11-10 du code général des collectivités territoriales.**

L 2013 – 168 : Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un espace sur le site de Toutifauf, pour l'association les Archers.
L 2013 – 181 : Tarifs 2013/2014 pour le pôle Aménagement et Développement Durable : Aire d'accueil des Gilets.
L 2013 – 202 : Conclusion d'un marché pour la rénovation, le réaménagement et la mise aux normes de l'accessibilité des bibliothèques avec les entreprises CBM BATIMENT – lot n°1 : bibliothèque de Monfaucon pour un montant de 30 748,20 € T.T.C / A2S – lot n°2 : bibliothèque de Saint Pierre d'Eyraud pour un montant de 37 413,43 € T.T.C.
L 2013 – 203 : Avenant n°1 de la régie de recettes pour la taxe de séjour.
L 2013 – 213 : Conclusion d'un marché avec l'entreprise CLAAS RESEAU AGRICOLE pour l'acquisition d'un tracteur épareuse pour un montant de 102 736,40 € T.T.C

L 2013 – 214 : Conclusion d'un marché pour l'extension du centre technique communautaire de la Force avec les entreprises ABTP BIARD – lot n°1 : VRD pour un montant de 18 000 € T.T.C / BATI AQUITAINE – lot n°2 : maçonnerie pour un montant de 29 900,00 € T.T.C / GOUBIE – lot n°3 : charpente bois pour un montant de 25 116,00 € T.T.C / SMAC – lot n°4 : étanchéité bardage métallique pour un montant de 35 401,60€ T.T.C / LAVAL – lot n°5 : menuiserie alu, serrurerie pour un montant de 20 631,00 € T.T.C / MAGNIEU – lot n°6 : menuiseries bois pour un montant de 3 354,60 € T.T.C / MORAND – lot n°7 : plâtrerie, isolation pour un montant de 5 814,44 € T.T.C / MARCILLAC – lot n°8 : peinture, revêtement de sol souple pour un montant de 8 771,49 € T.T.C / ALLIANCE THERMIQUE – lot n°9 : plomberie sanitaire, VMC, climatisation pour un montant de 7 400,00 € T.T.C / POLO – lot n°10 : électricité, chauffage pour un montant de 5 328,18 € T.T.C.

L 2013 – 215 : Conclusion d'un marché avec l'entreprise GAP VI pour l'achat d'un camion benne à ordures ménagères pour un montant de 150 935,20 € T.T.C

L 2013 – 216 : Conclusion d'un contrat avec la SARL AEDES pour la transcription des débats du Conseil Communautaire : 99 € HT/heure.

L 2013 – 217 : Conclusion d'un marché avec la société « LE CHEQUE DEJEUNER C.C.R », pour l'achat et la livraison de titres restaurants pour les agents de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

L 2013 – 219 : Conclusion d'un avenant au contrat d'assurance véhicules à moteur avec la SMACL portant sur les modifications intervenues dans le parc automobile en 2013, pour un montant de 1879,70 €.

L 2013 – 220 : Conclusion d'un marché de travaux avec l'entreprise EUROVIA pour la mise en valeur des vestiges du Moulin de Piles à Bergerac –phase 1 – pour un montant de 118 873,93 € TTC.

L 2013 – 221 : Conclusion d'un marché avec la société VEOLIA-CEO pour le marché de contrôles des installations d'assainissement non collectif pour un montant de 204 217,10 € H.T par an.

L 2013 – 222 : Conclusion d'un marché de prestation de collecte des ordures ménagères et assimilés avec la société SITA Sud Ouest pour un montant de 600 042,54 € HT par an.

L 2014 – 001 : Tarifs 2014 des Transports Urbains Bergeracois.

L 2014 – 017 : Conclusion d'un marché avec l'entreprise EUROVIA pour l'aménagement du bourg de Bouniagues - affermissement de la tranche conditionnelle pour un montant de 422 540,28 € T.T.C.

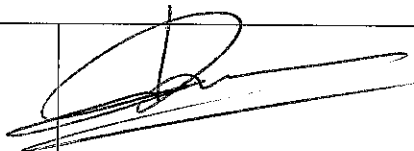
L 2014 – 019 : Annulation de la régie de recette temporaire pour la redevance de l'assainissement non collectif.

**M. le Président :** Je lève donc la séance et vous donne rendez-vous pour un prochain Conseil Communautaire. Merci.


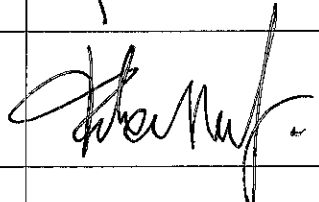
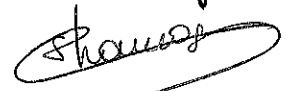
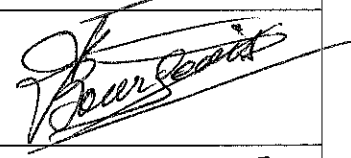
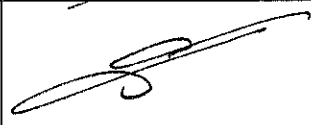
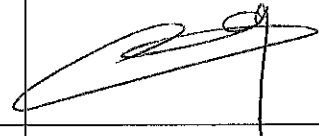
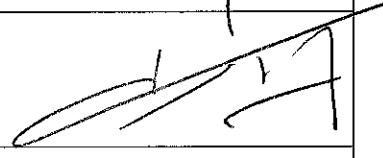

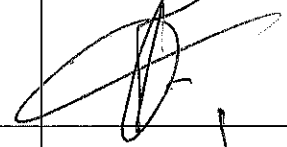
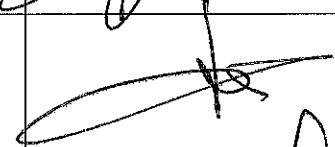
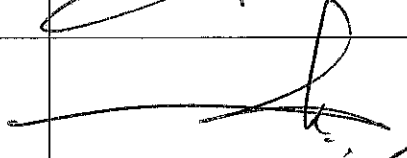
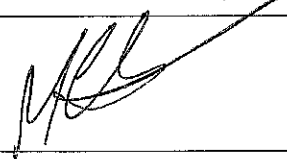
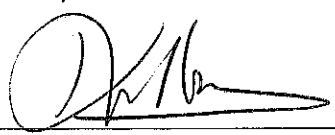
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20H25.

**ORDRE DU JOUR DELIBERE :**

	<b>PROCES-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2013
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Budgets annexes relatifs aux zones d'activités économiques - Création d'un nouveau budget annexe
2	Résultat de fonctionnement 2013- Affectation
3	Budget Principal et budgets annexes - Adoption du budget primitif 2014
4	Demande d'avance de subvention pour l'office de tourisme de Bergerac Pourpre
5	Convention de mise à disposition du Directeur des Services Techniques de la Ville de Bergerac à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
6	Aménagement du bourg de Monbazillac – Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne
7	Rétrocession de terrain pour la réalisation du giratoire d'accès à la zone ANS
8	Compétence supplémentaire « Aménagement numérique » et adhésion au Syndicat Mixte Périgord Numérique
9	Contrat Aquitain de Développement de l'Emploi Territorial du Territoire du Bergeracois – Adoption
10	Service Public d'assainissement non collectif – Règlement du service
11	Composition du Jury - marché maîtrise d'œuvre vélo route voie verte
12	Règlement intérieur – Utilisation du Cyberespace du Bureau Information Jeunesse et de l'Espace Jeunes.
13	Convention de partenariat entre le Comité d'Etablissement de la Fondation John Bost et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
	<b>POUR INFORMATION</b>
	Décisions par délégation du conseil en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales

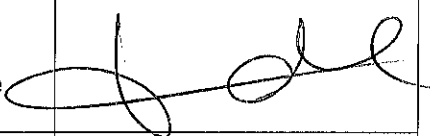
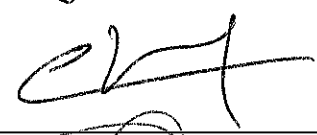
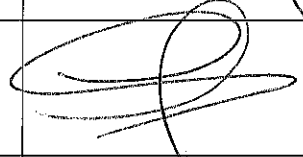

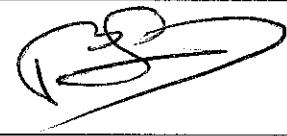

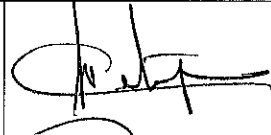
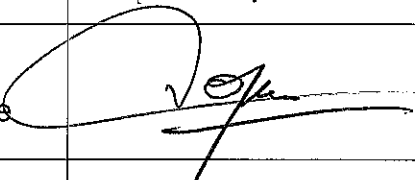
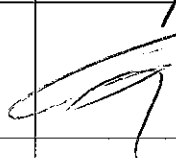
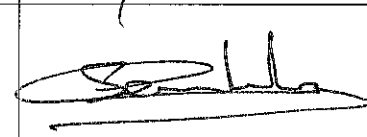
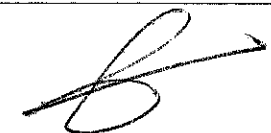
ROUSSEAU	Dominique	Président	
----------	-----------	-----------	---


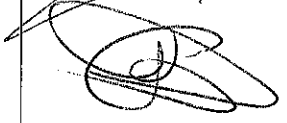
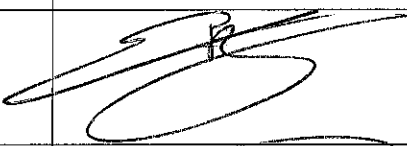
NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
BERCAÏTS	Michel	Remplace Frédéric DELMARES	
ZACCARON	Armand	2 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Armand Zaccaron</del>
BRETTES	Alain	3 <sup>ème</sup> Vice-président	Alain Brettes
DELTEIL	Pascal	4 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Pascal Delteil</del>
ROCHOIR	Jean-Paul	5 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Jean-Paul Rochoir</del>
CHOUET	François	6 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>François Chouet</del>
CARPE	Claude	7 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Claude Carpe</del>
PORTOLAN	Jean-Claude	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Claude Portolan
BOURNAZEL	Jean-Michel	9 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Jean-Michel Bourazel</del>
PAPATANASIOS	Francis	10 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Francis Papatanasios</del>
RAMEIX	Albert	11 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Albert Rameix</del>
LAUVIE	Daniel	12 <sup>ème</sup> Vice-président	<del>Daniel Lauvie</del>
COUSIN-DAULIAC	Carole	1 <sup>er</sup> membre du Bureau	<del>Carole Cousin-Dauliac</del>

LABARTHE	Cécile	2 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
RUET	Fabien	3 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
CHANCOGNE	Sylvie	4 <sup>ème</sup> membre du Bureau	
BOURGEOIS	Michel	conseiller communautaire	
CHADOURNE	Claude	conseiller communautaire	
VEYSSIERE	Colette	Conseillère communautaire	
DUPUY	François	conseiller communautaire	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	Conseiller Communautaire	
FLORCZUK	Aline	conseillère communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	
LAJONIE	Jean Régis	conseiller communautaire	
SERRES	Marie-Claude	conseillère communautaire	
MILHAU	Henri	conseiller communautaire	

DUPEYRON	Jean-Claude	conseiller communautaire	
MONTEIL	Alain	conseiller communautaire	
BOUSCAILLOU	Michel	conseiller communautaire	
BRAMERIE	Alain	conseiller communautaire	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
BARON	Sylvain	Remplace Patrick LALYMAN	
ZAVAN	André	conseiller communautaire	
BRANDELY	Liliane	Conseillère Communautaire	
DELPON	Christiane	Conseillère Communautaire	
LHAUMOND	Claude	conseiller communautaire	
JOYEL	Jacques	Remplace Daniel DOILLON	
HELLIAN	Joël	conseiller communautaire	
CHANUT	Alain	conseiller communautaire	



MIGNOT	Philippe	Remplace Roland FRAY	
VANDENABEELE	Jacqueline	Conseillère Communautaire	
CHARNIER	Claudine	conseillère communautaire	
RENY	Françoise	conseillère communautaire	
BOUYSSOU	Evelyne	conseillère communautaire	
SOUVETRE	Yannick	Remplace Jean-Pierre FRAY	
BORDIER	Alain	conseiller communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LETURGIE	Marc	conseiller communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
AUBINEAU	Corine	conseillère communautaire	
SAUBADU	Christian	conseillère communautaire	
COFFIN	Pascal	conseiller communautaire	

PREVOST	Alain	Conseiller communautaire	
LAFAYE	Raphaëlle	Remplace Olivier DUPUY	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseillère communautaire	